



**Réunion de la Commission Locale de
l'Eau
du SAGE du bassin de la Vendée**

**mardi 20 mars 2012
à Longèves (85), salle des fêtes**

Compte-rendu

Rapport n°I : Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE	5
Rapport n°II : Adoption du rapport annuel d'activité 2011 du SAGE Vendée	6
Rapport n°III : Prise de connaissance des actions et travaux de Vendée Eau et du SIAEP de la Forêt de Mervent sur le périmètre du SAGE	6
Rapport n°IV : Avis sur le projet de Contrat Territorial gestion quantitative Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée (CTGQ)	9
Annexes	12

- Cellule animation SAGE -
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Maison du Département – BP 531 - 79021 NIORT Cedex
tel : 05 49 06 79 79 - fax : 05 49 06 77 71 - e-mail : contact@sevre-niortaise.fr

Etaient présents :*Par ordre alphabétique cf ANNEXE 1 Feuille d'émargement***Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)**

Monsieur Auguste dit MARQUIS Guy, Représentant de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
 Monsieur Gilles BERLAND, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Yves BILLAUD, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Michel BOSSARD, Représentant de Vendée EAU
 Madame Marie-Jo CHATEVAIRE, Représentante du Conseil Général de la Vendée
 Monsieur Bruno COULAIS, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Pierre GELLE, Représentant de la Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise
 Monsieur Simon GERZEAU, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Patrick GRAYON, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Gérard GUIGNARD, Représentant de l'Association des Maires de Vendée **pouvoir** à Mme CHARDON
 Monsieur Bernard MAJOU, Représentant du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT
 Monsieur Jean-Claude MARQUOIS, Représentant de l' Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres
 Monsieur Joseph MARTINEAU, représentant du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée (SICRV)
 Monsieur Didier MAUPETIT, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Jacques PAILLAT, Représentant de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte
Monsieur Jean-Claude RICHARD, Représentant du Syndicat Mixte du Marais Poitevin, bassins Vendée Sèvre Autise, le Président de la CLE
 Monsieur Michel SAVINEAU, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Dominique SOUCHET, Représentant de l' Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
 Monsieur Bernard TARNIER, Représentant de l' Association des Maires de Vendée
 Monsieur Francis VILLAIN, Représentant de l' Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres **pouvoir** à M. MARQUOIS
Soit 19 membres présents

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

Monsieur Pierre-Olivier AUBOUIN, Représentant de Sèvre Environnement
 Monsieur Jean-Michel BERNARD, Représentant de l'association Canoë-Kayak FONTENAY LE COMTE
 Monsieur Robert DUPONT, Représentant de l'association UFC Que Choisir 85
 Monsieur Serge GELOT, Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
 Monsieur René GRELIER, Représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vendée
 Monsieur Charles MALLARD, Représentant de l' Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
 Monsieur Serge MEZIERE, Représentant de l' Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent
 Monsieur Mickael PINEAU, Représentant de l'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction des Pays-de-la-Loire
 Monsieur Théophile YOU, Représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
Soit 9 membres présents

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur le Préfet de Vendée représenté par Madame la sous préfète de Fontenay le Comte, Madame Béatrice OBARA
 Monsieur le Directeur Régional de la DREAL Pays de la Loire, représenté par Monsieur Frédéric LESEUR
 Monsieur le Directeur départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, représenté par Monsieur Hervé JOCAILLE
 Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Loire Bretagne représenté par Monsieur PONTHEUX
 Madame la Directrice de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire, représentée par Madame Vanessa LOUIS
 Monsieur le Directeur de l'Etablissement public du Marais poitevin, représenté par Monsieur Jean-Eudes du PEUTY
Soit 6 membres présents

Etaient excusés ou non et donnant pouvoir le cas échéant :

Monsieur François BON, Représentant du Conseil Général de la Vendée
 Monsieur BREGEON Emile, Représentant du Conseil Régional de Poitou-Charentes **excusé**
 Madame Christiane CHARDON, Représentante de l' Association des Maires de Vendée, **excusée**
 Monsieur André CORDON, Représentant de l' Association des Maires de Vendée, **excusé**
 Monsieur Patrick DEVILLE, Représentant du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin **excusé**
 Monsieur Jean-François FERRON Représentant du Conseil Général des Deux Sèvres, **excusé**
 Madame Claudine GOICHON, Représentante du Conseil régional des Pays de la Loire **excusée**
 Monsieur Marcel TALBOT, Représentant de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres
 Monsieur Christian de GUERRY, Représentant du Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Vendée **excusé**
 Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC, Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, **excusé**
 Monsieur Maurice MILCENT, Représentant de Chambre départementale des Métiers de la Vendée
 Monsieur Jean-Jacques MORIN, Représentant de la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, **excusé pouvoir** à M. GELOT
 Monsieur DESNOUHES ; Représentant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage, **pouvoir** à M. YOU (LPO)
 Madame la Préfète des Deux Sèvres
 Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, **excusé pouvoir** à la DREAL
 Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
 Monsieur le Directeur Régional de la DREAL Poitou-Charentes
 Monsieur le Délégué Interrégionale de l'ONEMA
 Monsieur le Directeur Territoriale de l'Office National des Forêts Centre Ouest Auvergne Limousin Agence régionale Pays-de-la-Loire, **excusé**
 Monsieur le Directeur adjoint départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée
 Monsieur le Directeur départementale des Territoires des Deux Sèvres

Soit 3 membres représentés**Au total = 37 membres présents ou représentés**

Autres membres

Madame Nadine PELON, Chambre d'agriculture de Vendée
Madame Florence GABORIAU, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise
Madame Isabelle LESTRAT, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Madame Laure THEUNISSEN, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise
Madame Maggy GRILA, Conseil Général de la Vendée
Monsieur Alain DONZE, Adjoint au Maire de Longèves
Monsieur Bernard LAUBIES, Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Vendée (Vendée Eau)
Monsieur Eric FAURE, Chambre d'Agriculture de la Vendée
Monsieur Fabrice ENON, Syndicat mixte du Marais poitevin - bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes

NB :

Liste des documents remis en séance (sur table)

- Compte rendu du bureau de la CLE du 17 novembre 2011
- note « Etat d'avancement des projets du SIAEP de la forêt de Mervent sur le territoire du SAGE Vendée (mars 2012) »
- diaporama de la chambre d'agriculture de Vendée
- diaporama du syndicat mixte Vendée Sèvre Autises

Liste des documents expédiés avec la convocation

- Rapport annuel d'activité 2011
- Projet de compte rendu de la CLE du 15 décembre 2011

Convocation envoyée le 21 février 2012 par courrier et le 2 février 2012 par courriel

Préambule

M. le Président (Jean-Claude RICHARD) remercie la commune de Longèves pour son accueil dans ses locaux. Il salue la présence de Madame la Sous Préfète de Fontenay le Comte.

Avant de présenter l'ordre du jour, M. le Président tient à préciser que Mme Goichon a fait parvenir un courrier dont il fait lecture suite à sa demande en séance (cf. ANNEXE 2).

M. le Président formule sa déception sur ces attaques qu'il considère « en règle ». Il en prend acte. Selon lui, les gens absents veulent donner des leçons. Les personnes rarement présentes et rarement actives dans une association ou en réunion devraient avoir de la décence dans leur propos.

Suite à cela, il informe les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qu'un arrêté modificatif de la composition de la CLE a été pris par Monsieur le Préfet de Vendée en date du 5 mars 2012 suite à :

- l'intégration de l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP)
- et à une demande de modification des représentants de l'Association des maires de la Vendée.

Enfin, il procède à la lecture de la liste des membres de la CLE selon l'arrêté préfectoral. Les excuses des personnes suivantes ne pouvant assister à la réunion ont été formulées:

Nom	Prénom	Organisme
BREGÉON	Emile	Conseil Régional de Poitou-Charentes
CORDON	André	Association des Maires de Vendée
DEVILLE	Patrick	Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
FERRON	Jean-François	Conseil Général des Deux-Sèvres
GOICHON	Claudine	Conseil Régional des Pays de la Loire
de GUERRY	Christian	Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Vendée
DESNOUHES	Laurent	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage
LE BOURDONNEC	Jean-Claude	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
DASSONVILLE	Yves	Préfecture de la Région Poitou-Charentes
CHARDON	Christiane	Association des Maires de Vendée

M. le Président constate que le quorum est atteint avec 34 personnes présentes et 3 personnes représentées (pouvoirs).

Il remercie les membres de leur présence et indique que l'on va pouvoir commencer la séance.

M. le Président présente l'ensemble de l'ordre du jour qui doit être traité lors de la séance. Les points suivants vont être étudiés :

En salle :

- ↪ **Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2012**
- ↪ **Adoption du rapport annuel d'activité 2011 du SAGE Vendée**
- ↪ **Prise de connaissance des actions & travaux de Vendée Eau et du SIAEP de la Forêt de Mervent sur le périmètre du SAGE :**
 - Etat d'avancement du projet des travaux de confortement du barrage de Mervent et du déplacement de l'usine d'eau potable
 - Révision des périmètres de protection de captage autour des retenues du complexe de Mervent
 - Présentation assurée par Vendée Eau
- ↪ **Avis sur le projet de Contrat Territorial gestion quantitative Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée (CTGQ) (partie concernant le périmètre du SAGE)**

- Présentation assurée par le SMMPBVSA (Syndicat Mixte du marais Poitevin Bassin Vendée Sèvre Autize)

M. le Président précise que ce projet est porté par deux structures : d'une part la Chambre d'agriculture de la Vendée pour les mesures agro- environnementales (présentation assurée par E. FORT) ; et d'autre part le syndicat mixte pour les réserves de substitution.

Une seule réserve sera réalisée sur le périmètre du SAGE mais le diaporama en séance présente tout le projet (présentation assurée par F. ENON du syndicat mixte Vendée Sèvre Autises).

M. le Président souligne que le document est en cours d'amendement, une première option a été retenue sur le volet quantitatif mais sera encore améliorée. Il précise que ce dossier a été présenté à la CLE Sèvre niortaise Marais poitevin (SNMP) jeudi dernier. Cette dernière a adopté le projet de réserves de substitution sur le bassin de la Vendée. Il insiste sur le fait que l'avis est favorable.

C'est un avis important pour la suite du projet et le travail des services de l'Etat.

Enfin, M. le Président propose pour ceux qui le souhaiteront, en extérieur, la :

↳ Visite de la nouvelle installation d'assainissement de la commune de Longèves

L'ordre du jour est chargé et il faudra respecter l'horaire et conclure vers 16h00.

Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE

Concernant le compte rendu de la séance du 15 décembre 2012, M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le contenu.

Le compte rendu a été expédié par courrier en date du 21 février 2012.

Le compte rendu du bureau de la CLE du 17 novembre 2011 a été établi depuis, et est disponible sur table.

Un membre de CLE (*voix non identifiée*) prend la parole. Il mentionne que la CLE rend des avis favorable ou défavorable sur le projet. Par contre dans le compte rendu, il est écrit page 11 « la CLE valide ».

N'étant pas présent lors de la dernière réunion, il souhaite comprendre la distinction entre « valider » et « donner un avis ».

M. le Président reprend le principe énoncé par les services de l'Etat lors de la CLE Sèvre niortaise Marais poitevin (SNMP). Il se demande s'il s'agit aussi ici d'un avis.

M. JOAILLE répond pour préciser que les dossiers loi sur l'eau lors de l'instruction doivent recueillir un avis de la CLE. Par contre au niveau des inventaires zones humides, le SDAGE demande à la CLE de valider les inventaires (cf. Orientation n°8 du SDAGE).

M. PONTHEUX complète la réponse en expliquant que le SDAGE rend responsable la CLE sur les inventaires des zones humides pour vérifier que ces derniers sont réalisés selon la méthodologie validée et la démarche envisagée localement.

M. AUBOUIN souhaite prendre la parole. Il explique qu'il a été choqué du fonctionnement de la CLE du 15 décembre 2011. Il l'a fait savoir au Président ainsi qu'aux « autorités ». Selon lui, il était presque impossible d'intervenir. Il s'agissait de sa deuxième réunion dans cette enceinte. Il est encore en découverte des personnes qui siègent, du mode de fonctionnement, de l'historique de l'assemblée. Le déroulement ne permettait pas les interventions et la poursuite en toute sérénité des débats, c'est pourquoi il s'abstient pour le vote de ce compte rendu.

Il souhaite aussi faire 2-3 remarques. Les agriculteurs et la FNSEA, en particulier, n'ont pas demandé l'inventaire c'est sûrement vrai. Les agriculteurs subissent ces inventaires mais les terres aussi. C'est le devoir de tous les acteurs de vérifier le devenir de ces espaces.

Il cite « Les élus ont fait un travail important pour faire plier cette machine administrative, ce rouleau compresseur qu'est la DREAL et tous les ministères et celui de l'environnement ».

Il estime avoir ainsi appris de cette nouvelle assemblée le 15 décembre.

M. le Président souhaite répondre à cette intervention : il explique que ce n'est que la 3^{ème} participation à une réunion de CLE de M. Aubouin. Les travaux du SAGE Vendée ont débuté en 1995. Il estime que le jugement porté est à « l'emporte pièce ». Ce n'est pas parce qu'une réunion s'est mal déroulée qu'il faut porter un jugement sur toute l'assemblée. M. le Président endosse la responsabilité d'avoir accepté que le monde agricole vienne s'exprimer en séance. Avec M. SOUCHET et M. GERZEAU, il a eu un entretien avec les exploitants agricoles présents au rez-de-chaussée. Cela a forcément perturbé la séance du 15 décembre. Mais selon lui, cette discussion était nécessaire en

présence des 3 élus en question : le président du comité technique zones humides, le député de l'arrondissement, président de l'Institution et le Président de la Commission Locale de l'Eau.

La discussion a permis de mettre en évidence des incompréhensions et reproches.

M. le Président estime qu'en effet cette réunion de CLE était atypique et selon lui M. Aubouin est dans son droit de le mettre en évidence mais il rappelle que toutes les séances de la CLE ne peuvent se tenir dans de telles conditions. Les séances durent 1,5 heure et les membres de CLE ont le droit à l'expression. Cependant, les membres doivent être « participatifs ».

M. Savineau souhaite intervenir pour donner son point de vue : il estime que le Président a très bien géré la situation et l'en félicite.

M. le Président pense que le dossier « zones humides » n'est pas simple tout comme celui de Natura 2000. Les explications doivent être données en amont des expertises pour que les acteurs locaux puissent s'exprimer. Pour exemple en zone de marais, il estime que l'on hérite du manque d'explication sur ce zonage Natura 2000.

Il insiste sur le fait du rôle primordial du Maire et de son conseil municipal dans la communication qui doit être mise en œuvre lors du lancement de l'étude sur la commune. Pour lui M. GERZEAU est le bon interlocuteur sur le dossier en connaissance de ces capacités d'explication vis-à-vis du monde agricole.

M. le Président demande, à nouveau, s'il y a des remarques sur ces deux comptes rendu, hormis celles de M. Aubouin.

Les deux comptes rendus sont adoptés avec une voix d'abstention.

Rapport n°I : Adoption du rapport annuel d'activité 2011 du SAGE Vendée

M. le Président explique que la CLE doit établir chaque année un rapport d'activités.

Les membres de CLE ont été destinataires par courrier en date du 21 février 2012 de ce rapport qui fait 34 pages.

M. le Président indique que dans le préambule page n° 3 une mention est notée : les rapports d'activités à terme n'auraient pas la même forme. Pour cette année il s'agit d'un bilan de la cellule animation du SAGE.

Les points forts de l'année 2011 sont :

- **Lancement de la mise en œuvre du SAGE**
- **Poursuite des inventaires de zones humides**

Sur ce rapport reçu un mois à l'avance, M. le Président demande aux membres de la CLE s'ils ont des remarques à formuler.

Le rapport d'activités de la CLE Vendée 2011 est adopté et transmis aux financeurs pour information.

Rapport n°II : Prise de connaissance des actions et travaux de Vendée Eau et du SIAEP de la Forêt de Mervent sur le périmètre du SAGE

M. le Président laisse la parole à M. Laubiès, directeur de Vendée Eau pour cette présentation. Elle avait été prévue pour la précédente CLE mais par manque de temps n'avait pu être abordée. De ce fait, la présentation se fait ce jour.

La demande d'information des membres de la CLE portait surtout sur :

- L'état d'avancement du projet des travaux de confortement du barrage de Mervent et du déplacement de l'usine d'eau potable
- La révision des périmètres de protection de captage autour des retenues du complexe de Mervent

Pendant la préparation technique de M. Laubiès, M. le Président informe sur le fait que la carrière de la Joletière va sans doute être transformée en retenue d'eau sous maître d'ouvrage du syndicat des eaux de la Forêt de Mervent. Ce sont donc 700 000 m³ d'eau qui pourront être stockés. La CLE sera sans doute sollicitée prochainement pour rendre un avis sur ce dossier.

M. Laubiès introduit son propos en expliquant qu'il va illustrer les éléments déjà fournis dans le dossier des membres de CLE (cf. ANNEXE 3).

Construction de l'usine de la Balingue

Concernant la construction de l'usine de la Balingue, elle va se situer sur l'ancien site des réservoirs sur la commune de l'Orbrie.

La nouvelle usine aura une capacité de 40 000 m³/j sur 20 h de fonctionnement. La filière proposée est la suivante :

- Pompage d'eau brute (2 200 m³/h)
- Transfert par canalisation DN800 à travers la forêt
- Pré ozonation et pré reminéralisation
- Coagulation/Floculation au chlorure ferrique
- Décantation
- Décanteur à Charbon Actif en Poudre
- Filtration sur sable-bicouche (sable+bioxyde de manganèse)
- Ultrafiltration
- Chloration/déchloration
- Reminéralisation à la soude
- Stérilisation.

Cette filière est assez classique en Vendée. L'eau de Mervent est une eau de surface chargée en matière organique. Les nouvelles normes en trihalométhane oblige le producteur d'eau à abattre le maximum de matières organiques de telle manière que les produits de désinfection ne produisent pas de sous-produits.

Il y aura une station de pompage (permis de construire signé). La conduite de refoulement passera dans la forêt de Mervent en suivant l'allée de Brûleau pour transférer l'eau brute jusqu'à l'usine où elle sera traitée.

➤ Etat d'avancement du dossier

Les travaux ont démarré le 30 janvier 2012 après l'obtention des permis de construire et démarche administrative etc ... Dans le même temps les marchés pour la canalisation et la station de pompage ont été attribués.

En juillet, les travaux de canalisation de transfert démarrent. Ils s'étaleront entre juin / juillet et août / septembre sur ces 4 mois pour des raisons environnementales. En décalé, les travaux de la station de pompage débuteront.

Tous les travaux doivent être terminés en octobre 2013.

Après un an d'observation de la nouvelle installation, l'ancienne usine pourra être arrêtée.

Confortement du barrage de Mervent – SIUE de la Forêt de Mervent

Un fois les travaux terminés, les travaux de confortement pourront débuter.

Les capacités d'évacuation actuelle sont de 10 siphons (5X2), la vanne d'évacuation du fond, les deux turbo-alternateurs, ainsi que la conduite des maraîchins. Tout ceci procure une évacuation de crue de 300 m³/s.

La solution retenue est un massif Béton Compacté au Rouleau (BCR) ou en béton simple pour le confortement du barrage avec la création de seuils déversants et d'un clapet afin d'évacuer les crues de 750 m³/s (crue décennale).

Les travaux de confortement du barrage sont jumelés aux travaux d'augmentation de capacité d'évacuation. Et c'est la raison pour laquelle l'usine a été déplacée.

Les travaux de confortement sont évalués à 10 000 000 € HT.

Les 10 séries de 10 siphons ne vont pas être changées. Les turboalternateurs vont être conservés. On va adosser au barrage un barrage poids au BCR. Le confortement va se réaliser entre les deux batteries de siphons.

Il y aura un joint glissant entre les deux barrages.

La route au dessus du barrage va être reconstruite en pont-route.

Au point de vue planning prévisionnel, le Comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques va rendre un avis sur la technique de confortement du barrage. Ce comité a fait une visite sur le terrain le 7 mars 2012 et se réunira à nouveau le 19 avril 2012 et donnera un avis sur l'avant projet et un second avis sur le projet définitif.

D'autres procédures administratives sont à mettre en œuvre en parallèle (dossier loi sur l'eau etc.)

Un modèle réduit est en cours de réalisation par la société du canal de Provence pour lever des doutes.

Puis se dérouleront les événements suivants :

Mi 2012	Finalisation du modèle hydraulique du projet et essais
Mi 2012 à fin 2012	Réalisation des études en phase Projet
Fin 2012	Consultation des entreprises de travaux et attribution
Septembre 2013	Démarrage des travaux et déconstruction de l'ancienne usine
Fin 2014- début 2015	Fin des travaux et mise en eau du barrage
Début 2015	Réception des travaux du barrage

Mise à jour des périmètres de protection autour des retenues du complexe de Mervent

Les études préalables autour du complexe de Mervent (traçages, inventaire des risques) ont été finalisées en aout 2011 et transmises à l'hydrogéologue agréé M. Alix le 01 septembre 2011 afin qu'il puisse émettre son avis.

Une réunion de présentation de ces études préalables à la révision des périmètres de protection a eu lieu le 15 septembre 2011. Celle-ci a été suivie d'une visite de terrain en présence entre autres des services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La carrière de la Joletière sera ajoutée au dossier.

➤ Planning prévisionnel

Mars 2012	Avis de l'hydrogéologue agréé
Mars-décembre 2012	Concertation et réalisation du dossier de DUP (parcellaire et pièces du dossier)
2013	Dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique en Préfecture
2014	Enquête publique et passage au Coderst
2015	Notification de l'AP de DUP

Aujourd'hui toutes les études préalables ont été réalisées

M. le Président remercie l'intervention de M. Laubiès et demande s'il y a des questions.

M. You souhaite savoir comment sera assurée la transparence du barrage sur la continuité écologique.

M. Laubiès répond que la question est posée et étudiée. Le barrage actuel dispose d'une passe à anguilles. La transparence biologique pour la montaison est traitée ; par contre ce n'est pas le cas pour la dévalaison. La présence des turbo-alternateurs perturbe la dévalaison des anguilles.

Pour la montaison, il y aura une passe à anguille automatique (actuellement manuelle).

M. le Président demande s'il y a un gros tonnage d'anguilles qui remontent.

M. Mézières explique que la population d'anguille est une « catastrophe » depuis 2 à 3 ans.

M. GRELIER relativise ce propos en expliquant qu'en Vendée on observe des variations annuelles.

M. PONTHEUX constate que la filière de traitement est importante au vue de la qualité de l'eau entrante. Est-il envisagé des actions sur le bassin versant pour la reconquête de la qualité des eaux.

M. le Président explique que le syndicat mixte Vendée Sèvre Autise va sans doute conduire un Contrat territorial Milieux aquatiques (CTMA) à l'amont du barrage. Le but est bien la reconquête du milieu.

M. Laubiès explique qu'à court terme il n'est pas prévu de contrat territorial reconquête de la qualité des eaux. Ceci dit, les eaux de ce barrage sont surveillées notamment par rapport au paramètre nitrates. Sur la partie rivière Mère, le taux de nitrates est en pointe à 46 à 47 mg/L.

M. GERZEAU explique que le syndicat a fait appel à toutes les communes pour s'allier face au problème ; et M. le Président complète pour signaler la nécessité de travailler l'échelle du bassin versant autant pour la quantité que la qualité. Des rendez vous ont lieu en ce moment avec la communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte et celle de la Châtaigneraie.

M. Mallard fait remarquer que la capacité d'évacuation prévue sera de 750 m3/s. Si elle devait être atteinte, est il étudié l'ampleur des dégâts à l'aval du barrage ?

M. Laubiès répond en expliquant que le modèle réalisé s'attache à vérifier l'effet d'une crue sur la proximité immédiate du barrage ; mais si la crue devait s'écouler avec ou sans barrage, elle ferait les mêmes dégâts. Le barrage est dit être « transparent » pour une telle crue.

Les travaux d'évacuation consistent en premier lieu à protéger le barrage en lui-même et non les biens autour et en aval. Un barrage route tel que celui-ci est un barrage qui ne supporte pas la surverse de l'eau.

Rapport n°IV : Avis sur le projet de Contrat Territorial gestion quantitative Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée (CTGQ)

M. le Président poursuit le déroulé de l'ordre du jour par une co-présentation du projet de Contrat Territorial gestion quantitative (CTGQ) « Bordure nord du Marais poitevin – bassin de la Vendée » :

- M. ENON du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise pour le volet portant sur la mise en place des réserves de substitution (cf. présentation placée en ANNEXE 4)
- M. FAURE de la Chambre d'Agriculture de Vendée pour le volet portant sur les économies d'eau et l'animation du projet (cf. présentation placée en ANNEXE 5).

Suite à l'ensemble de l'exposé, M. le Président demande s'il y a des questions de la part des membres de CLE.

M. GRELIER s'exprime sur le fait que l'accord trouvé pour le dossier ne concerne que des exploitants agricoles irrigants mais comment sont considérés les non irrigants ?

M. le Président rappelle que le volume d'eau est attribué à des agriculteurs depuis un certain nombre d'années. Ce volume est figé par l'Etat, donc il n'y a pas de volumes supplémentaires. Il faudrait un travail d'économies d'eau de façon à intégrer de nouveaux irrigants. Mais le volume des 12 millions de m³ est intangible.

Selon M. GRELIER le projet a une fragilité de ce côté.

Les accords doivent aussi se faire entre irrigants si jamais l'on souhaite accueillir des jeunes agriculteurs. Les agriculteurs font aussi la démarche de trouver des terrains.

M. GELOT pense que la question de M. GRELIER est tout à fait intéressante et d'autant plus qu'elle est de la responsabilité des agriculteurs et des associations d'irrigants.

La demande des non irrigants a fait jour souvent des jeunes agriculteurs. Aujourd'hui on a globalement les demandes de 40 exploitants que l'on ne peut pas satisfaire. Le plus gros irrigants se trouve être un irrigant publique : la communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte (CCPFC).

M. BILLAUD précise que la CCFC se trouve propriétaire de terrain, les volumes en lien avec ces terrains sont de 206 000 m³. L'orientation prise par la collectivité est d'orienter ces volumes vers des non irrigants et des jeunes agriculteurs.

M. le Président laisse à la parole à la Sous Préfète pour faire part de son sentiment à l'assemblée.

Cette réunion lui semble être une belle illustration qui devrait être faite à tous les esprits « chagrin » qui veulent systématiquement envoyer dos à dos les élus et les agriculteurs, les différentes associations environnementales et l'Etat. Elle trouve remarquable que sur des sujets tels que ceux présentés d'importance mais très technique pour elle l'intérêt général prévaut par-dessous tout. Avec ténacité comme le fait M. le Président, on arrive à mettre tout le monde autour d'une table pour trouver des points d'équilibre et des solutions pour préserver l'environnement mais aussi le respect d'une économie agricole.

Selon elle, la vraie leçon à tirer de ce processus est celui-là.

A chacun, elle présente ses remerciements pour l'intelligence collective qui a opéré sur ce dossier de la part des associations, agriculteurs et aussi services de l'Etat.

M. le Président remercie Mme le Sous Préfet.

M. PONTHEUX souhaite apporter un complément. L'outil CTGQ est un outil de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour accompagner les acteurs de l'eau afin d'atteindre ou tendre vers les objectifs du bon état des masses d'eau souterraine. Ce CTGQ devrait réduire les prélèvements dans la nappe. Ce premier contrat vise à répondre à un 1^{er} objectif plus ambitieux que celui ceux inscrit dans le SDAGE sachant que la réduction de 30% est un objectif intermédiaire.

Il y a ainsi une maîtrise des prélèvements, accompagnement avec des réserves de substitution ; il a été aussi demandé à ce qu'il y ait un volet économie d'eau.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a estimé que si le projet était très ambitieux sur les économies d'eau, le soutien de l'agence serait d'autant plus important financièrement.

M. GERZEAU pense être le doyen de la commission avec M. Majou. Mais selon lui il a fallu faire preuve d'obstination et se battre pendant 10 ans pour faire reconnaître l'activité agricole comme une activité à préserver et soutenir.

Selon lui, par le SAGE il faut poursuivre les efforts pour la reconquête de la qualité de l'eau mais aussi poursuivre les efforts de soutien de l'activité agricole

M. YOU souligne que le CTGQ doit servir à diminuer les prélèvements dans le milieu. Il regrette que la mesure dés-irrigation ne soit pas mise en avant de façon plus importante dans le projet. Selon lui, on peut gagner de 1 à 2 millions de m³ avec ces mesures.

M. GELOT souhaiterait connaître des exemples d'économies d'eau.

Pour M. Martineau, l'économie agricole est importante et ne doit pas stagner.

M. Majou se demande qu'elle sera l'avenir de l'agriculture, des productions. Les volumes d'eau seront ils adaptables ? et il s'interroge du positionnement de Fontenay le Comte sur leur environnement.

M. le Président tente de répondre. L'enjeu est bien de travailler sur un bassin versant. Fontenay le Comte fait partie du syndicat mixte et aussi du SAGE donc de toutes les instances d'information. Selon lui, fédérer est plus difficile. Ce qui rassemble les membres de CLE est l'objectif d'amélioration du milieu.

Il y a eu un consensus total des irrigants sur le volume d'eau et sur le fait de le payer, il se réjouit du travail réalisé. Et cela d'autant plus que se sont des réserves collectives.

Les agriculteurs vont avoir à leur charge les tuyauteries. Cela n'est pas neutre. Mais la sécurité de l'approvisionnement en eau est assurée. Cela s'inscrit dans le développement économique de territoire.

La situation fait plus ou moins plaisir, il le sait mais on ne devrait pas parler de bassines mais bien de réserves. Les bassines servent à se tremper les pieds !

Réserves c'est le stockage ; Substitution : ce n'est plus prélever dans le milieu

Ces deux mots ont du sens à son avis.

M. Dominique Souchet prend la parole. Il précise que les réserves de substitution ont été introduites à la demande du parlement dans la loi Grenelle 2. Dans ce texte, on ne parle pas de bassines mais bien de réserves de substitution ! Elles sont considérées comme des éléments majeurs de la politique de l'eau. Le projet présenté est en pleine cohérence avec le projet de loi.

Le calendrier est contraint ; les financements doivent être robustes et doivent tenir leurs engagements notamment l'Etat à travers le FEADER et le PITE.

Pour le PITE, cela est plus compliqué en termes de visibilité. Mais ces financements devraient être accessibles durant les 3 prochaines années.

M. le Président propose le vote il demande à l'assemblée si un membre souhaite un bulletin secret. Au moins une personne y répond favorablement.

Suie au vote à bulletin secret, M. le Président donne à l'assemblée les résultats du vote :

- 37 votants
- 1 nul
- 2 contre

Une délibération en ce sens est en ANNEXE 6.

M. le Président précise que le syndicat mixte Vendée Sèvre Autise pourra donc solliciter l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le financement du CTGQ.

Levée de la séance

M. le Président remercie les membres de la CLE de leur présence et les invite à rejoindre le site de la station d'épuration de Longèves (cf. ANNEXE 7).

La visite a été assurée par la SAUR et la Nantaise des Eaux.

M. GERZEAU explique que le dossier a coûté 200 000€ avec une participation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil général de la Vendée. La commune a eu à sa charge 90 000 €.

*_*_*_*_*



Annexes



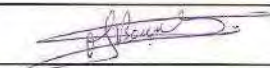

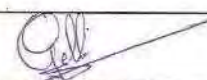
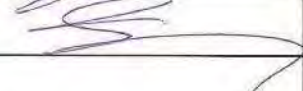


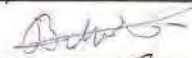






ANNEXE 1.	Feuille d'émargement des membres de CLE.....	13
ANNEXE 2.	Courrier de Mme Goichon, conseillère régionale des Pays de la Loire, à l'attention du Président de la CLE	14
ANNEXE 3.	Intervention de M. Laubiès portant sur les activités de Vendée Eau sur le périmètre du SAGE 15	
ANNEXE 4.	CTGQ : Intervention de M. ENON du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise pour le volet portant sur la mise en place des réserves de substitution	16
ANNEXE 5.	CTGQ : Intervention de M. FAURE de la Chambre d'Agriculture de Vendée pour le volet portant sur les économies d'eau et l'animation du projet	17
ANNEXE 6.	Délibération de la Commission Locale de l'Eau portant avis sur le projet de Contrat Territorial gestion quantitative Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée (CTGQ).....	18
ANNEXE 7.	Plaquette de la station d'épuration de la communes de Longèves (85) (source : SAUR) 19	

ANNEXE 1. Feuille d'émargement des membres de CLE

Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée


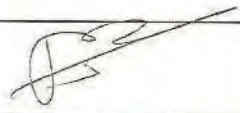
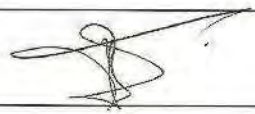
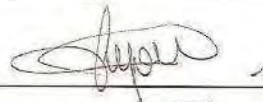
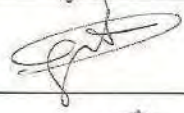




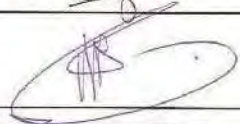
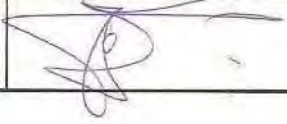
le 20 Mars 2012
à La Roche
à

Collège des Elus

	NOM TITULAIRE	PRENOM	SIGNATURE	MANDAT à :
X	AUGUSTE dit MARQUIS	Guy		
X	BERLAND	Gilles		
X	BILLAUD	Yves		
	BON	François		
X	BOSSARD	Michel		
	BREGEON	Emile		
	CHARDON	Christiane		
X	CHATEVAIRE	Marie-Josèphe		
	CORDON	André		
X	COULAIS	Bruno		
	DEVILLE	Patrick	EXCUSE	
	FERRON	Jean-François		
	GELLE	Pierre		
X	GERZEAU	Simon		
	GOICHON	Claudine		
X	GRAYON	Patrick		
X	GUIGNARD	Gérard		
X	MAJOU	Bernard		
X	MARQUOIS	Jean-Claude		
X	MARTINEAU	Joseph		
	MAUPETIT	Didier		
X	PAILLAT	Jacques		
X	RICHARD	Jean-Claude		
X	SAVINEAU	Michel		
X	SOUCHET	Dominique		
	TALBOT	Marcel		
X	TARNIER	Bernard		
X	VILLAIN	Francis		

par ordre alphabétique




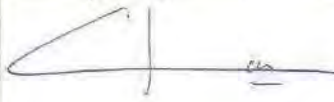
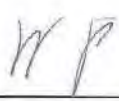
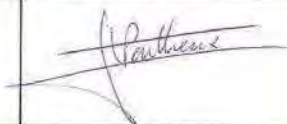
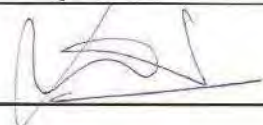
Collège des Usagers

	NOM TITULAIRE	PRENOM	SIGNATURE	MANDAT à :
X	AUBOUIN	Pierre-Olivier		
X	BERNARD	Jean-Michel		
	de GUERRY	Christian		
X	DESNOUHES	Laurent		Mr YOU Théophile
X	DUPONT	Robert		
X	GELOT	Serge		
X	GRELIER	René		
	LE BOURDONNEC	Jean-Claude		
X	MALLARD	Charles		
X	MEZIERE	Serge		
	MILGENT	Maurice		
X	MORIN	Jean-Jacques	passer à Mr GELOT Serge 	GELOT
X	PINEAU	Mickaël		
X	YOU	Théophile		



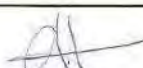


par ordre alphabétique

le 20 Mars 2012
à Longèves

Collège des représentants de l'Etat

	TITULAIRE	représenté par NOM	SIGNATURE	MANDAT à :
	Madame la Préfète des Deux-Sèvres			
X	Monsieur le Préfet de la Vendée	OBARA Béatrice SP Foukenguy		
	Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne			
X	Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, Président de la CC3S			Leseur Frédéric DREAL Pays de la Loire
	Monsieur le Directeur de la DREAL Poitou-Charentes			DREAL
X	Monsieur le Directeur de la DREAL Pays de la Loire	Frédéric Leseur		
X	Monsieur le Directeur départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée	Hervé JOCAILLE		
	Monsieur le Directeur Adjoint de la DDTM de Vendée			
	Monsieur le Directeur départementale des Territoires des Deux Sèvres			
X	Monsieur le Directeur de l'établissement public du Marais poitevin	J-E Duponty		
	Monsieur le Délégué Interrégionale de l'ONEMA Délégation interrégionale de Bretagne, Pays de Loire			
	Monsieur le Directeur Territoriale de l'Office National des Forêts Centre Ouest Auvergne Limousin Agence régionale Pays de-la-Loire			
X	Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	Hervé PANTHIEUX		
X	Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire	Vanessa Lhuillier		

Liste des personnes invitées à la Commission Locale de l'Eau SAGE Vendée

CIVILITE	PRENOM	NOM	ORGANISME	Signature
Madame	Nadine	PELON	Chambre d'agriculture de Vendée	
Madame	Maud	GUIBERT	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres	
Monsieur	Jean-Pierre	HOCQ	CLE SAGE du LAY	
Monsieur	Serge	MORIN	CLE SAGE SNMP	
Monsieur	Aude	RELET	Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte	
Monsieur	Boris	GARNIER	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie	
Monsieur	Frédéric	FAVERAUX	Communauté de communes Terre de Sèvre	
Madame	Anne	RENONCOURT	Communauté de communes Vendée Sèvre Autise	excusée
Monsieur	Jean-Michel	LALERE	Communauté de communes du Pays de l'Herménault	
Monsieur	Claude	ROY GRIFFA	Conseil Général de la Vendée	
Monsieur	Pierre	BALLAIRE	Conseil Général des Deux-Sèvres	
Monsieur	Damien	MASINSKI	Conseil Régional des Pays de la Loire	
Monsieur			Conseil Régional Poitou-Charentes	
Monsieur	Amaud	TANGUY	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	
Monsieur	Jacky	BERLAND	GEDA Fontenay le Comte	
Madame	Florence	GABORIAU	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise	
Madame	Laure	THEUNISSEN	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise	oui
Monsieur	Frédéric	PORTIER	ONEMA Délégation interrégionale de Bretagne, Pays de Loire brigade 85	
Monsieur	Jean-Marie	GIACONE	SAUR	excusée
Monsieur	Jérôme	AIME	Sous Préfecture de Fontenay le Comte	
Monsieur	Bernard	LAUBIES	Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Vendée (Vendée Eau)	
Monsieur	Jean	CANTET	Syndicat des Eaux de Gâtine	
Monsieur	Fabrice	ENON	Syndicat mixte du Marais poitevin - bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Aulizais	
Madame			Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin	

Madame
Hansrein

Isabelle
Alain
Eric

LE STRAT
DONZE
FAURE

Agence de l'Eau Loire-Belape
A Djoil au Marais Longèves
invites_CLE C985



ANNEXE 2. Courrier de Mme Goichon, conseillère régionale des Pays de la Loire, à l'attention du Président de la CLE

Claudine GOICHON
Conseillère régionale
Pays de la Loire

Nantes le 20 mars 2012

Monsieur le président de la CLE de Vendée,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la réunion de cet après midi. Impossible de m'organiser professionnellement pour être présente avec vous .

Les sujets abordés lors de cette séance sont d'une importance majeure , et je découvre dans le courrier que ces dossiers n'y figurent pas , contrat territorial entre autre et que les documents ont été posés, sur le site du SAGE le 14 mars 2012(soit 6 jours avant!!!!!!!!!!)??????

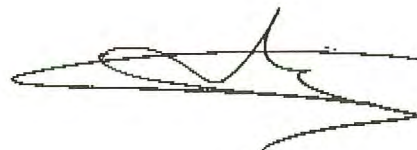
Comment pouvons-nous débattre décevement sans avoir les dossiers en mains ???? ou accessibles ??????

Cela note un déni de démocratie , chaque membre de la CLE doit avoir en amont ces dossiers afin de pouvoir les analyser .

Alors Monsieur le Président , je souhaiterai qu'a l'avenir , les dossiers COMPLETS, puissent être envoyés , suffisamment tôt pour une étude préalable

Je demande que ce courrier soit indexé au compte-rendu de la CLE ,de ce jour et lu lors de la séance

Je vous prie de croire ,Monsieur le Président , à l'assurance de ma considération distinguée



ANNEXE 3. Intervention de M. Laubiès portant sur les activités de Vendée Eau sur le périmètre du SAGE

**SAGE de la Rivière Vendée
CLE du 20 mars 2012
Projets du SIAEP de la Forêt de Mervent**

Construction de la nouvelle usine de traitement d'eau Potable à La Balingue

Confortement du barrage de Mervent

Mise à jour des périmètres de protection autour du complexe hydraulique

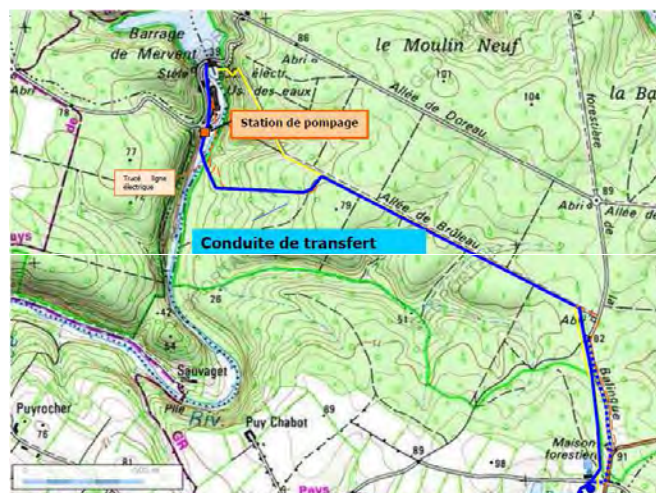
Construction de l'usine de la Balingue

- **Situation : site des réservoirs de la Balingue (Commune de l'ORBRIE)**

- **Capacité de 40 000 m³/j sur 20 h de fonctionnement**

- **Filière proposée:**

- Pompage d'eau brute (2 200 m³/h)
- Transfert par canalisation DN800 à travers la forêt
- Pré ozonation et pré reminéralisation
- Coagulation/Floculation au chlorure ferrique
- Décantation
- Réacteur à Charbon Actif en Poudre
- Filtration sur sable-bicouche (sable+bioxyde de manganèse)
- Ultrafiltration sur membranes
- Chloration/déchloration
- Reminéralisation à la soude
- Stérilisation.



Construction de l'usine de la Balingue

Etat d'avancement du dossier

30 Janvier 2012	Démarrage des travaux d'usine
Janvier 2012	Attribution des marchés de canalisation et station de pompage

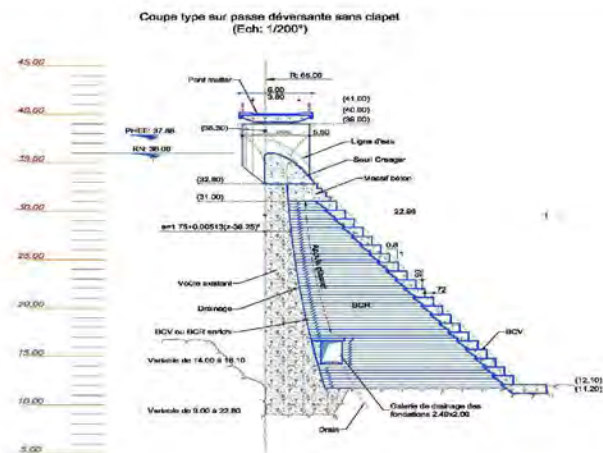
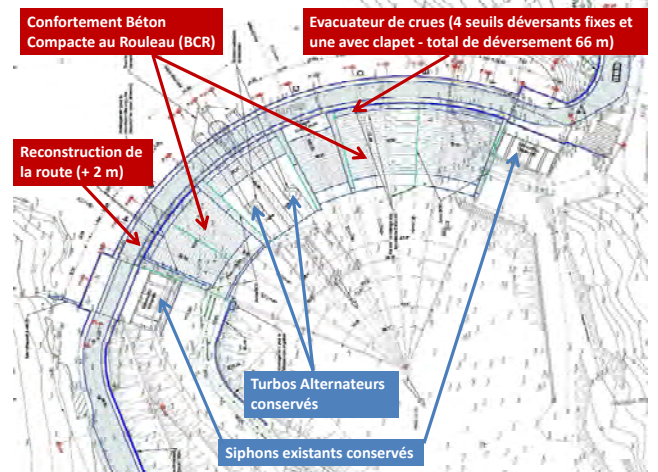
Planning prévisionnel

Septembre 2012	Démarrage des travaux de station de pompage
Juillet 2012	Démarrage des travaux de canalisation de transfert
Octobre 2013	Mise en service des installations et distribution d'eau potable sur le réseau
Septembre 2014	Réception de l'usine après une année de mise en observation



Confortement du barrage de Mervent – SIUE de la Forêt de Mervent

- La solution retenue est un **massif béton** (béton compacté au rouleau ou en béton simple) pour le confortement du barrage
- Création de **4 seuils** déversants (4 x 14 m) et **d'un clapet** (1 x 10 m) afin d'évacuer la crue de **crue décennale** (750 m³/s).



Confortement du barrage de Mervent – SIUE de la Forêt de Mervent

Etat d'avancement du dossier

7 mars 2012

Visite du Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques

Planning prévisionnel

Mi 2012	Finalisation du modèle hydraulique du projet et essais
Mi 2012 à fin 2012	Réalisation des études en phase Projet
Fin 2012	Consultation des entreprises de travaux et attribution
Mi 2013	Démarrage des travaux et déconstruction de l'ancienne usine
Fin 2014- début 2015	Fin des travaux et mise en eau du barrage
Début 2015	Réception des travaux du barrage

Mise à jour des périmètres de protection autour des retenues du complexe de Mervent

Les études préalables autour du complexe de Mervent ont été finalisées en Aout 2011 et transmises à l'hydrogéologue agréé M. Alix le 01 septembre 2011.

Une visite sur le terrain avec l'Agence Regionale de Santé et l'hydrogéologue a eu lieu le 15 septembre 2011

Planning prévisionnel

Mars 2012	Avis de l'hydrogéologue agréé
Mars-décembre 2012	Concertation et réalisation du dossier de DUP (parcellaire et pièces du dossier)
2013	Dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique en Préfecture
2014	Enquête publique et passage au Coderst
2015	Notification de l'AP de DUP

ANNEXE 4. CTGQ : Intervention de M. ENON du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise pour le volet portant sur la mise en place des réserves de substitution

Étude d'économies d'eau et de prélocalisation de réserves de substitution marais poitevin - bassin de la Vendée



Mesures compensatoires et d'accompagnement
Copil du 13 février 2012

Sommaire

1 – Objectifs de territoire et compatibilité avec les SDAGE et SAGE

- 1.1 – Problématique Nappe / Marais
- 1.2 – SDAGE
- 1.3 – SAGE Sèvre Niortaise
- 1.4 – SAGE de la Vendée
- 1.5 – Etude BRGM
- 1.6 – Masses d'eau

2 – Présentation du projet de réserves et des gains environnementaux

- 2.1 – Définition des volumes de substitution et d'économies d'eau
- 2.2 – Délimitation de la substitution et cohérence avec les ouvrages existants.
- 2.3 – Incidences sur la Nappe
- 2.4 – Incidences sur la Longèves
- 2.5 – Incidences sur la Vendée

3 – Mesures d'accompagnement et compensatoires

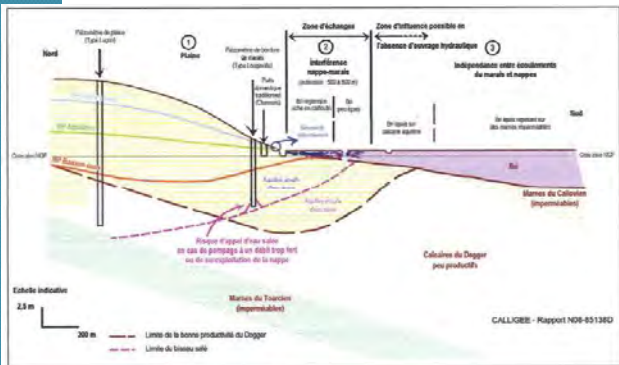
- 3.1 – Respect du principe de répartition homogène des gains
- 3.2 – Restaurer le volet quantitatif de la Longèves
- 3.3 – Mesures d'accompagnement liées à la ZPS et ZICO
- 3.4 – Synthèse des propositions des Associations d'irrigants

4 – Suites de la démarche et modalités de gestion

- 4.1 – Un échéancier contraint
- 4.2 – Conditions de financement
- 4.3 – Définition et relèvement des niveaux de gestion
- 4.4 – Gouvernance de la Gestion de l'Eau

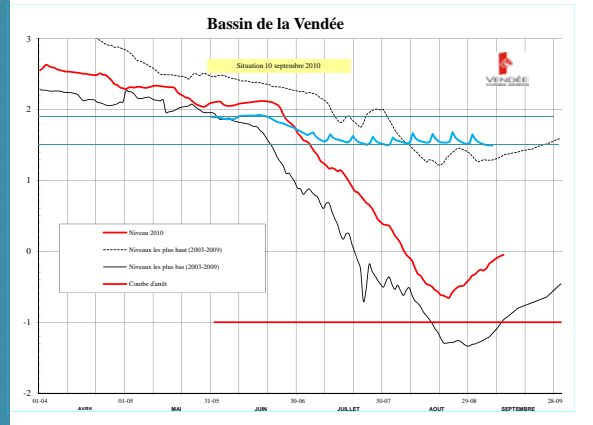
1 – Objectifs et compatibilité avec les SDAGE et SAGE

1.1 – Problématique Nappe / Marais



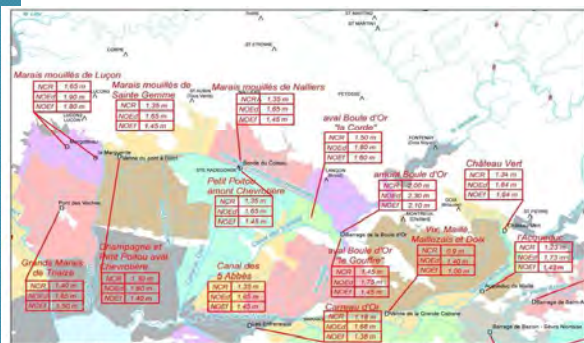
- Le marais est en relation, dans sa partie Nord, avec les calcaires du Dogger, siège d'une nappe de milieu fissuré
- En bordure du marais, les niveaux de nappe peuvent descendre, en été en dessous des niveaux d'eau du marais

Comparaison sur l'été 2010 entre le niveau 2010 de la **Ceinture des Hollandais** et le **niveau piézométrique** moyen de la nappe sur la Plaine de contact



1.2 – SDAGE (Mesure 7C-4 « Gestion du Marais Poitevin ») :

- Débuter la période d'étiage avec un stock d'eau maximal dans les marais
- Retarder l'apparition et réduire la durée et l'amplitude du décrochage piézométrique des nappes périphériques observées à l'étiage



Carte 2 : Niveaux objectif de crise, de début et de fin d'étiage (évalués en m NGF)

- Dans un premier temps, au plus tard le 1er janvier 2015, les volumes prélevables pour l'irrigation sont au moins inférieurs à 8,34 millions de m³ (8,34 Mm³) en volumes printemps été
- Faire participer équitablement chaque affluent à l'alimentation du marais (Bassin de la Longèves, de la Vendée et Rivière de Fontaine)

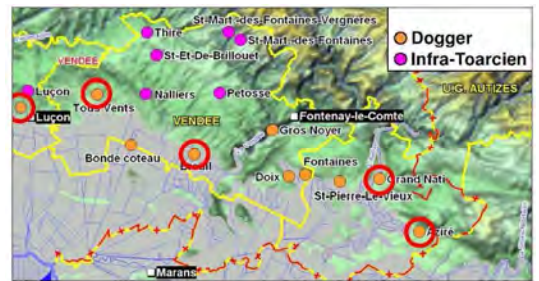


Tableau 6 : Niveaux objectifs SDAGE

Piezomètre	POEd (m NGF)	POEf (m NGF)	PCR (m NGF)
Tous Vents (Saint Aubin)	2,2	1	0,5
Breuil (Le Langon)	2	1	0,5

1.3 – SAGE de la Sèvre Niortaise

5B-1 Des niveaux d'objectifs d'étiages (NOE) ainsi que des niveaux de crise (Ncr) sont déterminés.

5C Déterminer des piézométries objectives d'étiage et de crise sur les nappes d'eaux Souterraines

5D Assurer l'équilibre entre les prélèvements et la ressource disponible

5D3- Il est demandé aux Services de l'Etat de Programmer la réduction des autorisations de prélèvement en lien avec l'avancement de la mise en œuvre des contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau.

7 – Développer des pratiques et des techniques permettant de développer des économies d'eau.

8A Créer des réserves de substitution

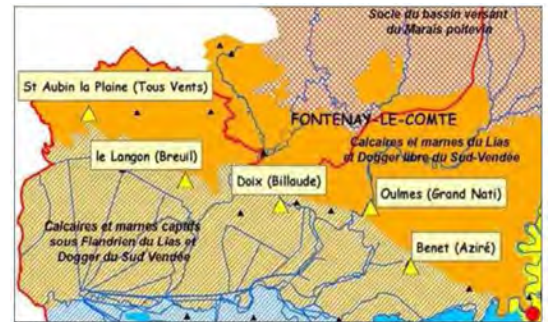
8A1 – En ZRE les créations de retenues de substitutions ... ne sont autorisées que pour des volumes égaux ou inférieurs à 80% des volumes annuels précédemment prélevés.

1.3 – SAGE de la Sèvre Niortaise

Le SAGE Sèvre Niortaise précise que les piézométries de début et de fin d'étiage et la piézométrie de crise seront tenus (4 années sur 5 pour les premiers et tous les ans pour le second) au plus tard le 1er janvier 2016

Tableau 8 : Niveaux -objectifs du SAGE Piézométries d'objectif de début, de fin d'étiage et de crise définis pour la gestion quantitative des ressources sur la zone d'étude (Disposition 5C du SAGE SN)

Piezométrie	POEd (m NGF)	POEf (m NGF)	PCR (m NGF)
Tous Vents (Saint Aubin)	2,3	0,7	0,5
Breuil (à Longon)	2	1,4	0,5
Doix (Billaude)	2	1	0,5



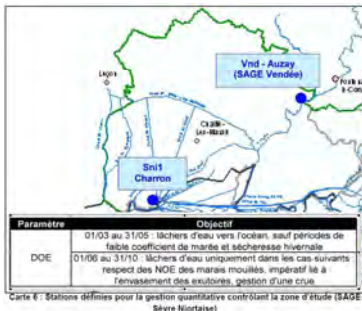
Carte 5 : Piézomètres définis pour la gestion sur la bordure Nord du Marais Poitevin

1.4 – SAGE de la Vendée

2B-4 Au point nodal Vnd, le DCR9 est de 0,08 m3/s, le DCP10 de 0,105 m3/s. La valeur expérimentale du DCP est adaptée après trois années de mise en service de la station hydrométrique au point nodal (Chaix / Auzay).

2B-5 Une station hydrométrique est mise en place sur la rivière Vendée à proximité du point nodal, et une station sur la rivière Longèves afin d'avoir du recul pour préciser les modalités de gestion de cette masse d'eau dès 2015.

2C-1 Le DOE au point nodal Vnd à Auzay est établi comme suit, afin de tenir compte de la particularité du point nodal Vnd :
 - 425 l/s du 15 juin au 30 septembre pour prendre en compte le soutien d'étiage du Marais poitevin ainsi que le débit réservé du barrage de Mervent ;



Carte 6 : Stations définies pour la gestion quantitative contribuant la zone d'étude (SAGE Sèvre Niortaise)

1.5 – Etude BRGM

L'étude « Contribution à la gestion des prélèvements à la périphérie du Marais Poitevin par modélisation hydrodynamique » présentée par le BRGM en Juin 2010 (Rapport public BRGM/RP-58297-FR) contribue à déterminer des volumes disponibles pour l'irrigation par zone de gestion (à +/- 10 %), par rapport au respect des objectifs fixés (après 2015) sur les piézomètres de référence 4 années sur 5 (disposition 7C4 du SDAGE).

Pour la zone de gestion de la Vendée, les volumes disponibles pour l'irrigation ainsi calculés sont les suivants :

- 2,19 Mm3 pour le volume de printemps par rapport aux objectifs piézométriques de début d'étiage (POEd) ;
- 3,67 Mm3 pour le volume d'été par rapport aux objectifs piézométriques de fin d'étiage (POEf).

Soit 5,84 Mm3 pour le volume total (printemps + été) disponible pour l'irrigation.

1.6 – Objectifs par masses d'eau

Masse d'eau	Etat de la masse d'eau	Objectif environnemental	Paramètre(s) déclassant(s)	Paramètres justifiant le report	Outil proposé
FRGR0584a : LA VENDEE DEPUIS LE COMPLEXE DE MERVENT JUSQU'A AUZAY	MEFM Moyen	Bon potentiel 2015	IBD, Taux saturation O2, COD, Bilan O2		Demande d'un CTMA par les communes
FRGR0584b : LA VENDEE DEPUIS AUZAY JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	MEFM Médiocre	Bon potentiel 2015	IBD		CREzh VSA2007-2012 + CTGQ
FRGR0587 : LA LONGEVES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA VENDEE	Médiocre	Bon état 2021	O2 dissous, Taux saturation O2, bilan O2	Risque Macropolluants, Morphologie, Hydrologie, Doute Pesticides	CTMA Longèves 2012-2016 + CTGQ
FRGR0924 : CANAL DE LUCON	MEA	Bon potentiel 2015			CREzh VSA 2007-2012 + CTGQ
FRG042 : CALCAIRES ET MARNES DU LIAS ET DOGGER LIBRE DU SUD VENDEE		Bon état quantitatif 2021		Risque quantitatif	CTGQ
FRG126 : CALCAIRES ET MARNES CAPTIFS SOUS FLANDRIEN DU LIAS ET DOGGER DU SUD VENDEE		Bon état quantitatif 2015			CTGQ

Vis-à-vis des objectifs masses d'eau, le territoire dispose de deux outils :
 > Contrat territorial milieux aquatique – Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
 > Contrat territorial gestion quantitative en co-maîtrise d'ouvrage :
 ■ Création des réserves de substitution – syndicat Mixte VSA
 ■ Economies d'eau et suivi irrigation – Chambre d'agriculture 85

2 – Présentation du projet des réserves

2.1 – Définition des volumes de substitution et d'économies d'eau

Eaux de Nappes

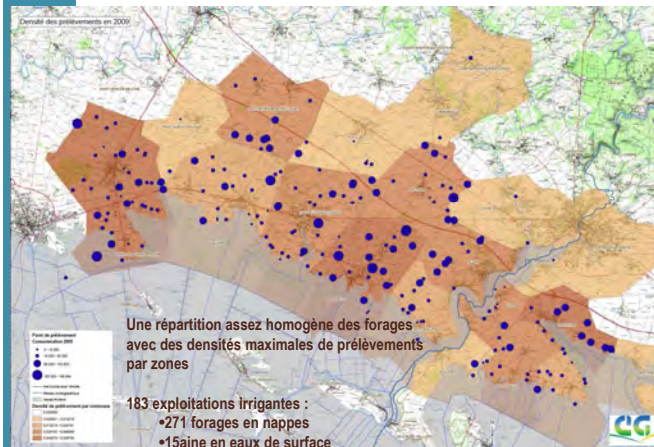
Maxi prélevé 2003	15,20
Objectifs protocole Nappe	12,34
Economies à réaliser	2,86
Volume Maxi Nappe BRGM 1année/5	5,84
Volume attribuable (90% de consommation)	6,48
Volume à stocker	5,86
Dont réserves existantes ou en cours	1,07
Objectif réalisation du projet Nappe	4,79
Eaux de surfaces (Longèves + Marais)	0,415
Total Réserves	5,205

2,3 sur 2003-2011 et + 0,56 sur 2012-2015
 Cf. volet économies de la CA 85

En amont des études, le Syndicat mixte a d'emblée fixé un objectif de respect des équilibres nappes-marais avec un volume maxi prélevé de 5.84 basé sur le quinquennal sec.

Cet objectif ambitieux est à comparer à celui du SDAGE de 8.34Mm3. En année très sèches, les prélèvements milieux devront être adaptés à la capacité du milieu par des restrictions supplémentaires à mettre en place dans les modalités de gestion.

2.2 – Délimitation de la substitution et cohérence avec les ouvrages existants.



En premier : Définition des zones prioritaires de substitution en fonction:

- Des ouvrages et projets existants
- Zones de pression maximales
- Proximité du marais ou prélèvements eaux de surface, a effet direct, notamment en début d'étiage



En second : Localisation des réserves en fonction:

- De la proximité des zones à substituer
- Contraintes nappe (remontées sur les zones de bordures)
- Contraintes environnementales, urbaines, environnementales...

Mise en place d'une organisation structurée de l'irrigation autour de 3 associations géographiques regroupant 100% des préleveurs avec un objectif identique aux réserves des Autizes par cohérence territoriale:

- Mutualisation des coûts sur l'ensemble des usagers
- Mise en place d'une gestion collective identique pour les préleveurs milieux et réserves

Dénomination	Communes concernées
Association des irrigants du secteur Vendée Est (nappe et rivière Vendée)	Auzay, Chaix, Doix, Montreuil, Fontaines, Le Langon, Longèves, St Martin-les-Fontaines, Marsais-Ste-Radegonde, Sérigné, Pétosse, L'Hermenault, Poiré-sur-Velluire, Pouillé, Velluire, Fontenay-le-Comte
Association des irrigants Nord ceinture des Hollandais (dite « Vendée Ouest »)	St-Aubin-la-Plaine, St-Etienne-de-Brillouet, Ste-Gemme-la-Plaine, Nalliers, Mouzeuil-St-Martin
Association des irrigants Vendée Sud (eaux de surface)	Vix, Vouillé-les-Marais, Gué-de-Velluire, L'Île-d'Elle...

Sous-détails & Coûts unitaires

Coût Travaux (€ HT)	Site 1	Site 2	Site 3	Site 4	Site 5	Site 6	Site 7	Site 8	Site 9	Total
Volume utile (m³)	783 000	828 000	538 000	851 000	485 000	448 000	857 000	250 000	162 000	5 202 000
Stockage (Reservoir bâché)	2 143 709	2 183 436	1 545 075	2 241 049	1 678 234	1 629 143	2 110 215	1 070 531	997 505	15 598 897
Deposits de remplissage	336 456	795 834	161 100	537 976	199 710	208 435	340 384	156 516	192 963	2 929 596
Distribution en pression	1 031 169	977 895	749 796	680 586	1 158 359	637 805	1 172 822	445 703	377 514	7 231 650
1 - Total Travaux	3 511 334	3 957 165	2 456 191	3 459 612	3 036 303	2 475 383	3 622 422	1 672 750	1 567 982	25 780 142
2 - Etudes complémentaires	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	405 000
3 - Acquisitions foncières	112 143	117 461	70 909	117 830	89 571	76 373	108 734	52 920	48 083	794 024
4 - Mesures d'accompagnement	30 866	31 247	25 746	31 299	83 053	28 484	29 818	118 145	23 284	389 742
5 - Rémunérations	338 367	336 327	252 204	367 271	309 486	256 530	386 373	191 502	162 036	2 640 096
TOTAL GENERAL DEPENSES € HT	4 057 530	4 547 200	2 850 050	4 011 012	3 563 413	2 879 770	4 173 346	2 070 318	1 846 366	29 999 005
Coût de "stockage"	2 578 080	2 628 026	1 883 147	2 680 862	2 091 666	1 963 083	2 534 321	1 476 889	1 220 330	19 890 484
Coût de "remplissage"	384 456	861 980	174 738	582 786	216 427	225 786	398 688	189 831	289 050	3 173 751
Coût de la "distribution"	1 116 984	1 059 184	812 165	737 274	1 255 320	690 900	1 278 338	483 618	488 986	7 834 770
Coût unitaire "stockage"	3,26	3,14	3,43	3,13	4,26	4,34	2,93	5,81	7,51	3,54
Coût unitaire "remplissage"	0,47	1,06	0,33	0,70	0,45	0,51	0,44	0,69	1,31	0,62
Coût unitaire "distribution"	1,45	1,30	1,54	0,88	2,63	1,57	1,51	1,98	2,57	1,53
Coût unitaire global (€m³ créé)	5,18	5,49	5,30	4,71	7,35	6,43	4,87	8,28	11,40	5,77

2.3 – Gains sur la Nappe

Trois simulations du BRGM ont permis d'évaluer les bénéfices attendus du projet

- Première simulation sur le projet initial : comparaison entre scénario 1 et 2, le second privilégiant la substitution en bordure de marais a été retenu
- Recadrage du projet en fonction des premiers résultats du scénario 2
- Confirmation des gains du projet modifiés par une troisième simulation (scénario 2ter)

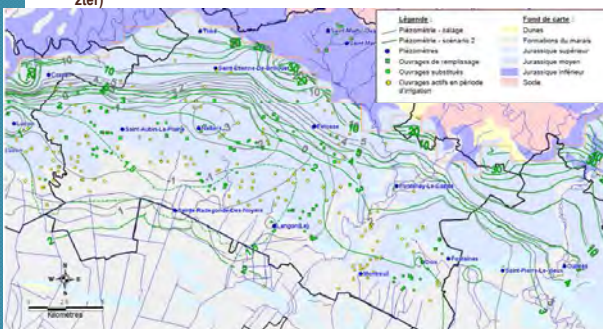
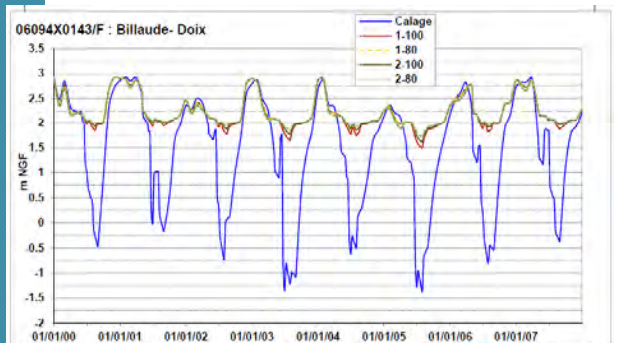


Figure 28 : comparaison des états piézométriques de la nappe du Doix pour l'année 2003 restitués par le modèle initial et simulés avec le scénario 2

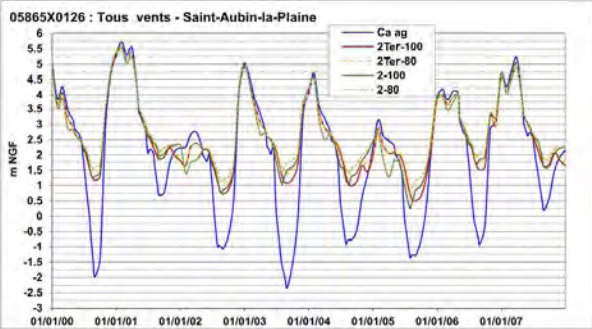
Ces simulations ont permis de vérifier le respect des Poed, Poef et possibilités de remplissage en considérant :

- 100% des volumes attribués consommés (très peu probable)
- 80% des volumes attribués consommés (situation équivalente ou supérieure à une année sèche 4/5 avec restriction de 20% des prélèvements)



Le recadrage du projet imposant une ventilation différente des remplissages hivernaux et une réduction des prélèvements de la première quinzaine de juin ont conduit à :

- Sécurité de Remplissage accrue et incidence hivernale réduite
- Poed garanti en année quinquennale
- Niveau piézométrique estival majoré de 20 à 25 cm en année exceptionnellement sèche

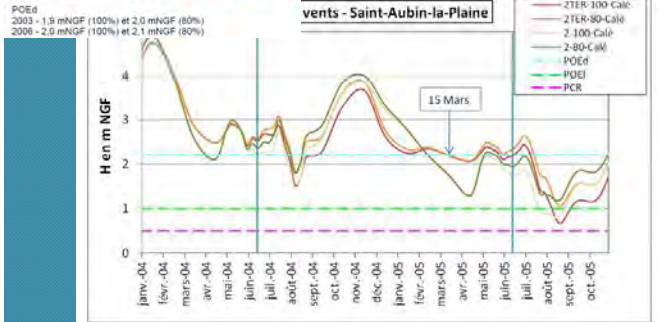


TOUS VENTS POEd = 2.2 (15 juin) POEf = 1 PCR = 0.5

	Observé	2Ter-100	2Ter-80
Mars-2000	Blue	Blue	Blue
Mars-2001	Blue	Blue	Blue
Mars-2002	Blue	Blue	Blue
Mars-2003	Blue	Blue	Blue
Mars-2004	Blue	Blue	Blue
Mars-2005	Blue	Blue	Blue
Mars-2006	Blue	Blue	Blue
Mars-2007	Blue	Blue	Blue

	Observé	2Ter-100	2Ter-80
Ete-2000	Blue	Blue	Blue
Ete-2001	Blue	Blue	Blue
Ete-2002	Blue	Blue	Blue
Ete-2003	Blue	Blue	Blue
Ete-2004	Blue	Blue	Blue
Ete-2005	Blue	Blue	Blue
Ete-2006	Blue	Blue	Blue
Ete-2007	Blue	Blue	Blue

Remplissage possible en hiver sec (15 mars)
 Respect des POef 7 années sur 8
 Respect des POed 3 années sur 4. Défaut de 1 à 2 semaines à 20cm à relativiser par la marge d'erreur (10%) du modèle. Ce point devra être sécurisé par la mise en place des modalités de gestion.



Remplissage possible en hiver sec (15 mars)

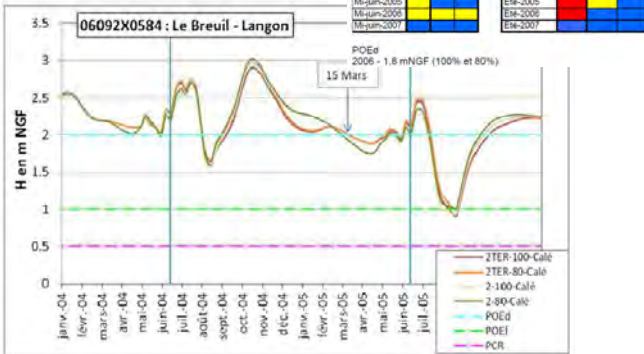
Respect des POef 7 années sur 8

Respect des POef 7 années sur 8 et 8/8 à 80%

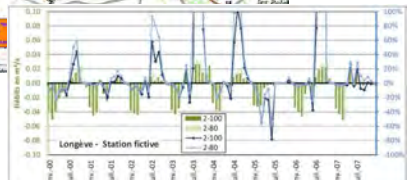
BREUIL POEd = 2 (15 juin) POEf = 1 PCR = 0.5

	Observé	2Ter-100	2Ter-80
Mars-2000	Blue	Blue	Blue
Mars-2001	Blue	Blue	Blue
Mars-2002	Blue	Blue	Blue
Mars-2003	Blue	Blue	Blue
Mars-2004	Blue	Blue	Blue
Mars-2005	Blue	Blue	Blue
Mars-2006	Blue	Blue	Blue
Mars-2007	Blue	Blue	Blue

	Observé	2Ter-100	2Ter-80
Ete-2000	Blue	Blue	Blue
Ete-2001	Blue	Blue	Blue
Ete-2002	Blue	Blue	Blue
Ete-2003	Blue	Blue	Blue
Ete-2004	Blue	Blue	Blue
Ete-2005	Blue	Blue	Blue
Ete-2006	Blue	Blue	Blue
Ete-2007	Blue	Blue	Blue



Volume substituable total de l'ordre de 250 000 m³ (190 000 sources et eaux de surface + 60 000m³ nappe)



2.4 - Incidences sur la Vendée

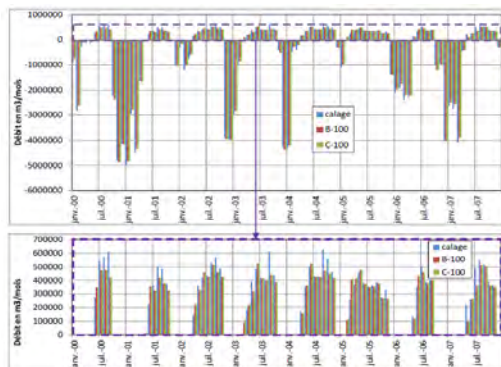
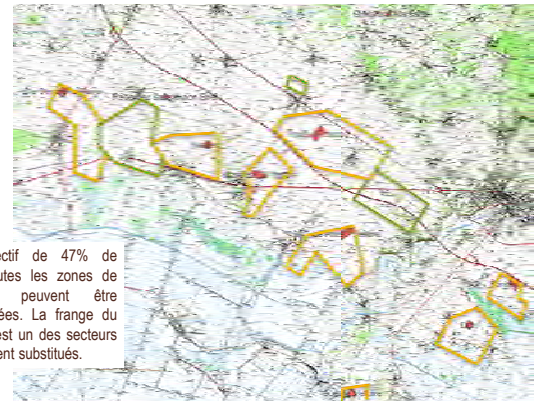


Figure 19 - bilan d'échanges nappe rivière pour la Vendée sur le secteur d'étude (négatif : alimentation de la rivière par la nappe, positif : alimentation de la nappe par la rivière)

Pour la seule rivière Vendée, a été calculé un gain de l'ordre de 200 000m³, soit 20 à 40l/s sur la période d'étiage, à comparer avec le débit estival de la Vendée de 80l/s.

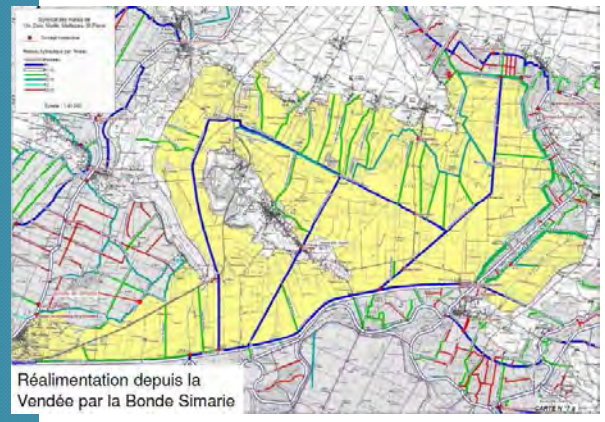
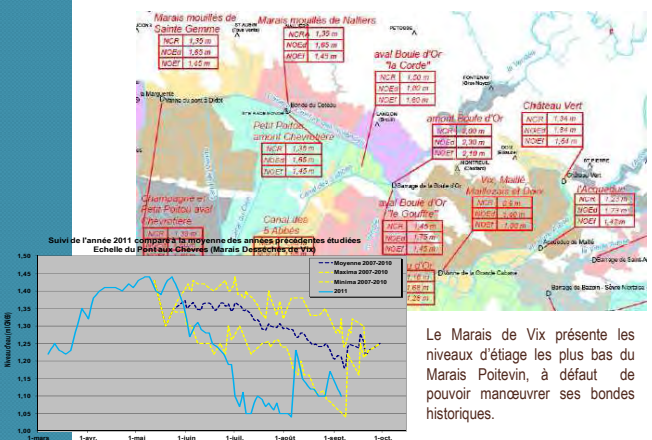
3 - Mesures d'accompagnement et compensatoires

3.1 - Respect du principe de répartition homogène des gains environnementaux



Avec un objectif de 47% de substitution, toutes les zones de bordures ne peuvent être totalement traitées. La frange du Marais de Vix est un des secteurs les plus faiblement substitués.

Niveaux de gestion et d'objectif du marais de Vix



Rappel des objectifs du projet :

- il vise à l'amélioration de l'hydraulique estivale des marais de la Vendée
- Le gain doit être homogène et équitablement réparti sur l'ensemble des zones de bordures

Contraintes du projet :

- Équilibre de la substitution entre Vendée Est et Vendée Ouest
- Impossibilité économique de substituer tous les marais de bordures
- Hiérarchisation des enjeux par le Copil qui a retenu de prioriser un effet sur le marais de la Jeune Autise du fait des milieux et usages

Particularité du Marais de Vix :

- Impossibilité de réalimentation estivale
- Niveaux les plus bas du marais poitevin
- Difficulté à atteindre les NOED

Mesure compensatoire :

- Reventiler les gains volumétriques sur les marais déficitaires
- Restaurer la bonde des Simaries (55 000e)
- Établir une gestion concertée entre les associations syndicales de Vix, l'Île d'Elle et le SI des Communes Riveraines de la Vendée
- Mettre en œuvre un règlement d'eau à la Bonde

3.2 – Restaurer le volet quantitatif de la Longèves

Rappel du contexte du projet :

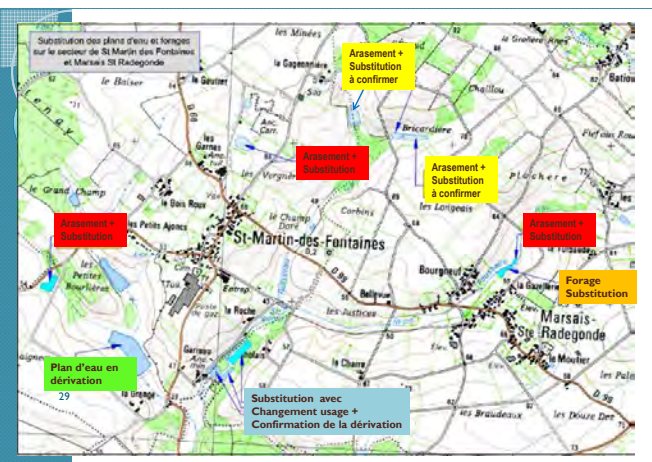
- Le SMVSA va prochainement contractualiser avec l'AELB et le CG85 un programme de restauration qualitative de la Longèves
- La Longèves présente des assècs prolongés. Ils sont naturels sur la partie aval, mais, assez récents en amont, ils seraient anthropique
- A la demande de la population (réunions publiques), les élus se sont engagés à agir sur le volet quantitatif

Irrigation amont :

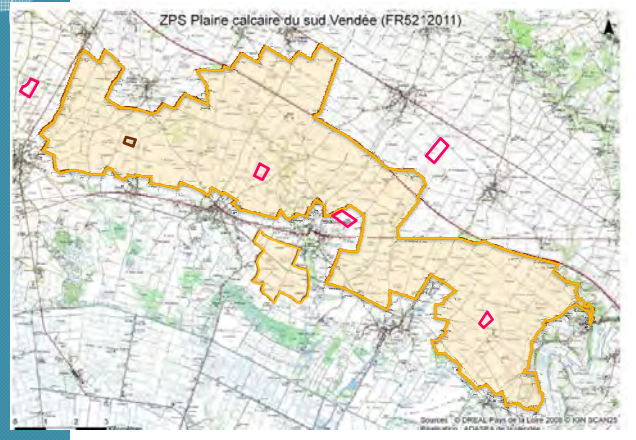
- Prélèvements nappe : 53 000m³
- Prélèvements eaux de surfaces (10 plans d'eau) : 285 000m³
- Ce n'est pas la substitution des prélèvements nappe qui permettront la restauration de l'hydraulique estivale de la Longèves mais plutôt une action sur les plans d'eau implantés (ou creusés) sur sources ou cours d'eaux.

Mesure compensatoire :

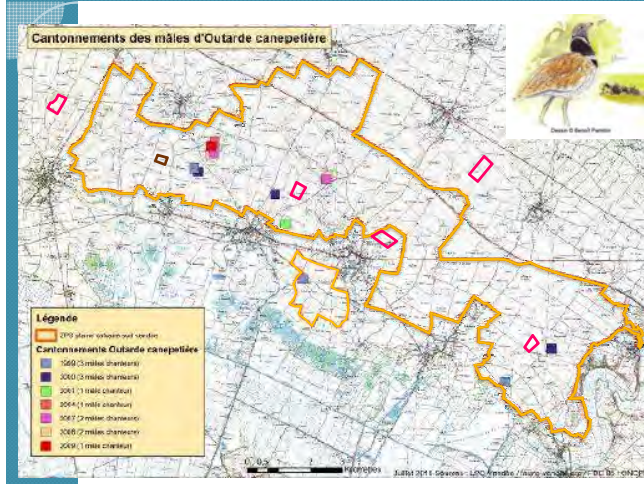
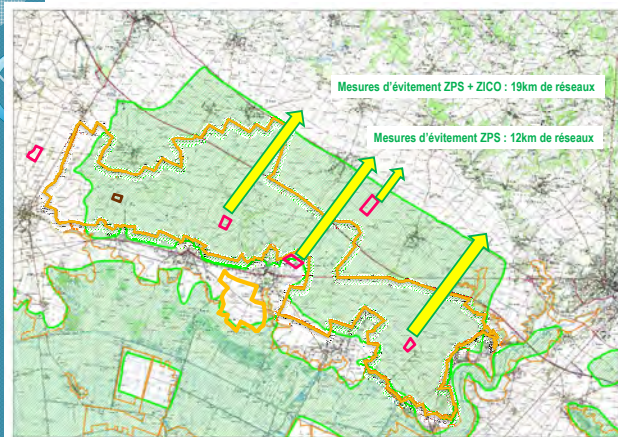
- Substituer les prélèvements nappe et sources
- Restaurer la continuité hydraulique et écologique par arasement des 5 Plans d'eau et déconnexion de 3 captant des sources



3.3 – Mesures d'accompagnement liées à la ZPS et ZICO



Evitement de la ZPS et ZICO



Surfaces concernées par les mesures de protections

Bilan surfacique dans les Zonages ZPS et ZICO

Réserve	1	2	3	4 = 2 - 3	Zonage
Emprise totale	Emprise bâchée + crête à compenser	Surface enherbée et plantée (coeff 0,9)	Bilan réserve - surfaces naturelles créées		
Poiré	15,0ha	12,7ha	2,0ha	10,7ha	ZPS + ZICO + ZNIEFF 2
Pouillé	14,0ha	11,3ha	2,5ha	8,8ha	ZICO
Nalliers	11,9ha	9,5ha	2,2ha	7,3ha	ZPS + ZICO + ZNIEFF 2
Mouzeuil	12,6ha	1,1ha	0,5ha	0,6ha	1/2 ZICO
Total	53,4ha	34,5ha	7,2ha	27,4ha	

- Fiche 1 : Création et maintien de couverts herbacés.
- Fiche 2 : Création et entretien de haies basses à bordures enherbées
- Fiche 3 : Réduction progressive des usages phytosanitaires : Animation Chambre
- Fiche 5 : Réorientation de milieux embroussaillés de vallées sèches en surface enherbées :
- Fiche 6 : Favoriser les mosaïques de cultures : volet qualitatif du CTGQ.

Aménagements internes des sites

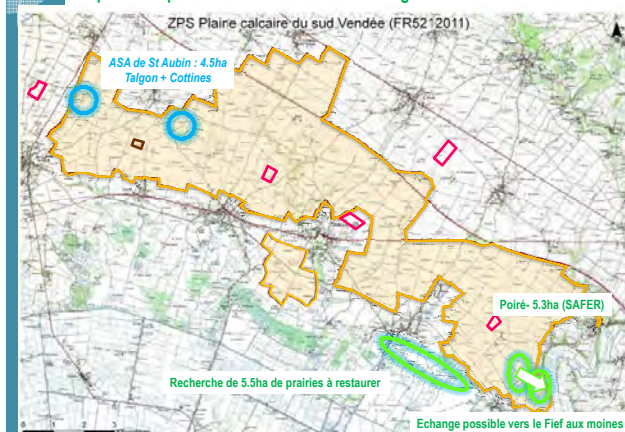
Principe des aménagements internes :

- Ils devront intégrer la sensibilité et les enjeux des milieux mis en évidences dans le Docob
- Présenter des modalités de gestions compatibles avec les enjeux
- Aménagement présentant une attractivité pour l'avifaune de plaine.

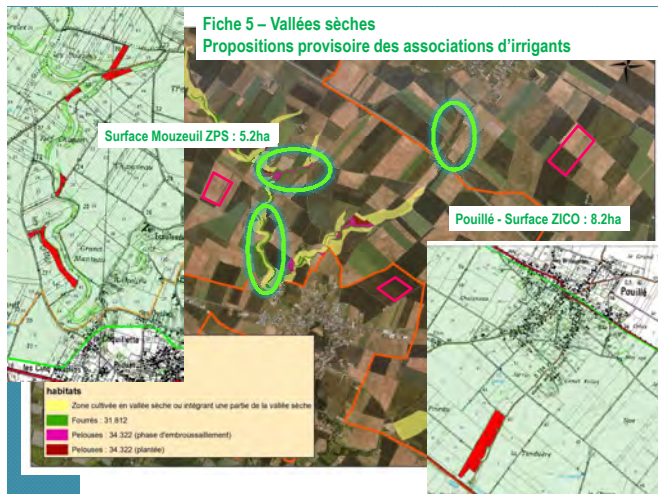
Les aménagements :

- Seront définis après étude spécifique
- Conduire à une amélioration à une échelle plus large que les sites en projet
- Intégrer la notion de corridors écologiques

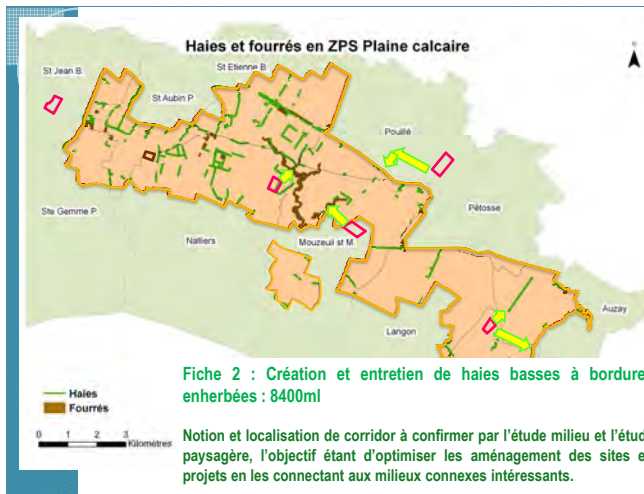
Fiche 1 du Docob : Création et maintien de couvert herbacés. Propositions provisoire des associations d'irrigants



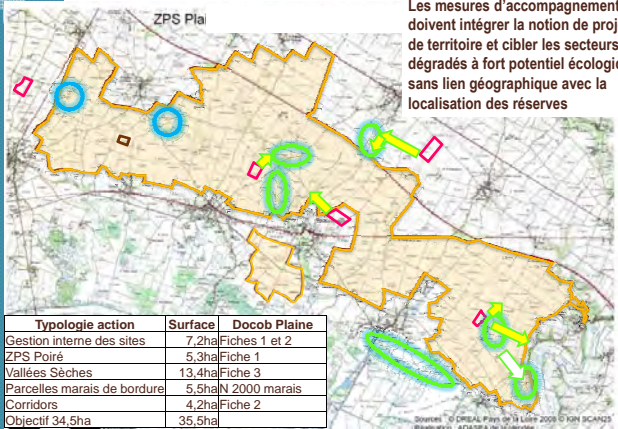
Fiche 5 – Vallées sèches Propositions provisoire des associations d'irrigants



Haies et fourrés en ZPS Plaine calcaire



3.4 – Synthèse des propositions des Associations d'irrigants



Les mesures d'accompagnement doivent intégrer la notion de projet de territoire et cibler les secteurs dégradés à fort potentiel écologique sans lien géographique avec la localisation des réserves

Synthèse des mesures

Mesures	Action	quantité	coût
Mesures compensatoires	Aménagement internes 4 réserves	7,2ha	117 548 €
	Aménagements paysagers externes	4 sites	117 558 €
	Bonde des Simaries	1	55 000 €
Mesures d'accompagnement	Arasement plans d'eau	3 à 5	94 360 €
	ZPS Poiré	5,3ha	31 620 €
	Vallées Sèches	13,4ha	93 800 €
Total	Parcelles marais de bordure	5,5ha	38 500 €
	Corridors et haies basses	4,2ha	42 000 €
Total			590 386 €

les mesures d'accompagnement surfacique prévoient:

- Les acquisitions parcellaires et les échanges
- La restauration des sites (désenfrichement, mise en herbe),
- La mise en place d'un cahier des charges de gestion en concertation avec l'animateur du Docob pour une gestion environnementale
- La prise en compte des corridors écologiques inventoriés dans le Docob ou identifiés dans l'étude milieu

Elles excluent la gestion à charge du maître d'ouvrage

les mesures compensatoires intègrent :

- Des aménagements internes tenant compte des enjeux de la ZPS en concertation avec l'animateur du Docob
- Une intégration paysagère à une échelle plus large que les sites (plantations)

4 – Suite de la démarche et modalités de gestion

4.1 – Un échéancier contraint



4.2 – Conditions de financement

Plan de financement :

SMVSA: auto financement de l'ordre de 25 % (correspondant à la part réseau)

Agence de l'eau: 70% hors distribution, plafonnée à 3,50 €/m³

Collectivités territoriales (CG85 + autres collectivités) : 15% à 20% sur ensemble – à négocier

Etat Europe : 15% à 20% sur ensemble des frais de l'opération - à négocier

Prix de l'eau:

Coût réparti sur l'ensemble des irrigants (183) : 8,9 ct €/m³ attribué

• Remboursement investissement: 4,7 ct €/m³

• Coût fonctionnement hors mise en pression: 4,2 ct €/m³

Coût pour irrigants raccordés (92): 4,75 ct €/m³ attribué

Le prix du volume attribué raccordé serait proche de 14c€/m³ attribué, soit probablement 18c€/m³ consommé .

Participation annuelle des irrigants :

Participation investissement : 600 000€/an sur 20 ans

Prise en charge du fonctionnement : 800 000€/an

Prévisionnel provisoire de financement

Hypothèses sur emprunt:

Auto-financement 25% Emprunt 20 ans Taux 5%

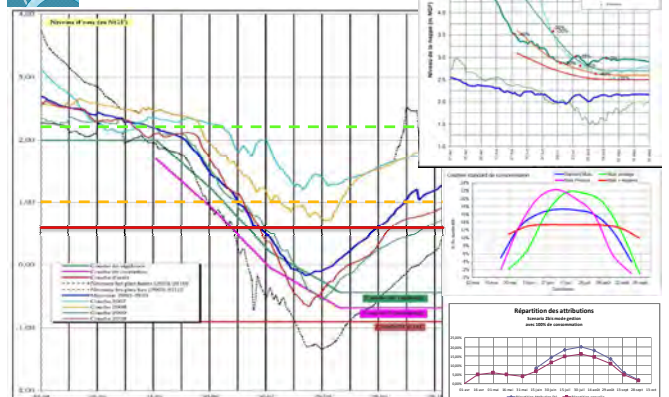
Total investissement: 30 600 000 € HT
 Mesures d'accompagnement : 600 000€ HT
 Réserves et remplissage: 22 200 000 € HT
 Réseaux de distribution : 7 800 000€ HT

Répartition du financement (hors mesures d'accompagnements):

	AELB	Collectivités dont CG85	Etat \Europe	SMVSA/ Irrigants	total Réserves
Montant (€HT)	12 600 000	4 500 000	5 400 000	7 500 000	30 000 000
Taux	42%	15%	18%	25%	100%
€/m ³	2,42	0,87	1,04	1,44	5,77

4.3 – Définition et relèvement des niveaux de gestion

Modalités de gestion à définir dans le cadre de l'Etude d'impact en partenariat avec les services de l'Etat, l'EPMP, les CLE, les financeurs et les usagers.



4.4 – Gouvernance de la Gestion de l'Eau

L'article 5 de l'arrêté d'autorisation de construction des réserves des Autizes définit les commissions mises en place par le Préfet. :

Commission de surveillance :

Sous la présidence du Préfet, elle réunit 1 à 2 fois par an pour analyse du bilan de l'année écoulée (**réserves + mesures d'économies d'eau et de suivi**) et propose d'éventuelles modifications de gestion.

***Les membres sont :** L'État (Préfecture, DDTM, DREAL), le Maître d'ouvrage, le Gestionnaire, le Représentant du SAGE, les Financeurs (CG85, AELB), des représentants des usagers, des représentants des associations de protection de l'environnement ...

*Commission locale de gestion :

Sous la présidence du Maître d'ouvrage, la commission se réunit autant de fois que nécessaire, en moyenne 6 fois par an. Les travaux réalisés par la commission sont notamment :

- Préparation de la campagne, bilan du remplissage, calage des courbes de consommation
- Répartition des volumes disponibles, attributions aux nouveaux irrigants
- Analyse de la situation en cours de campagne et proposition de mesures
- Bilan de campagne hydraulique et de maintenance des installations
- Discussion sur les améliorations de gestion,

Elle réunit les membres suivants : le gestionnaire, l'État (DDTM et DREAL), le Conseil Général, l'Agence de l'Eau, 5 représentants des irrigants, 1 représentant de la chambre d'agriculture participant au comité sécheresse...

Un dispositif équivalent, sous la responsabilité de la Préfecture ou de l'EPMP pourrait être envisagé.

**ANNEXE 5. CTGQ : Intervention de M. FAURE de la Chambre d'Agriculture de Vendée
pour le volet portant sur les économies d'eau et l'animation du projet**

Contrat Territorial Gestion Quantitative – Volet Pratiques Agricoles et Économies d'eau

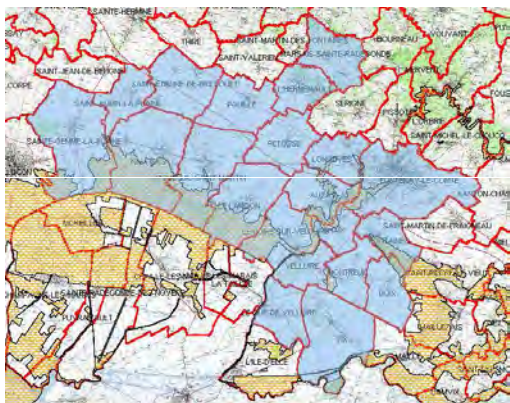
Commission Locale de l'Eau SAGE SNMP
15 mars 2012 - Niort



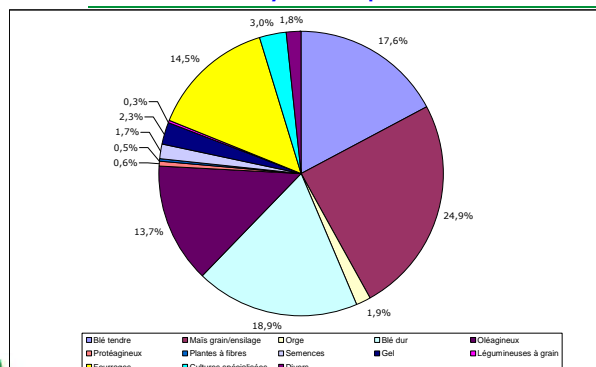
Caractéristiques du périmètre restreint Importance de l'irrigation dans le Sud Vendée

- 21 communes du Sud Vendée
- 37 800 ha de SAU totale
- 5 540 ha en Natura 2000 - 14.6 % de la SAU totale
- 6701 ha en Zone Protection Spéciale Plaine Calcaire (ZPS) – 17.7% e la SAU totale
- **815 UTA**
- 338 exploitations dans le périmètre restreint tout système confondu
- 1400 salariés agricoles équivalent temps plein
- 183 exploitations irrigantes (168 en nappes & 15aine en eaux de surface temporaire et permanent)
- 54 % des exploitations du périmètre restreint ont recours à l'irrigation
- 28 % de la SAU annuelle du périmètre restreint est déclarée irriguée
- 40 % de la SAU annuelle du périmètre restreint est irrigable (surface déclarée irriguée + une partie de la sole en céréales)

Caractéristiques du périmètre restreint 21 communes concernées



Caractéristiques du périmètre restreint Assolement moyen des exploitations



• Moins de 25 % de la SAU totale est en maïs grain ou fourrage

Caractéristiques du périmètre restreint Productions Agricoles

Productions animales à l'intérieur du PR (données GDS 85 + contrôles laitier + estimations CA85*):

- **9 Millions de litres de lait** de vaches
- **1 260** vaches laitières
- **5.5 Millions de litres de lait** de chèvres
- **5 700** chèvres laitières
- **4 000 vaches** allaitantes (>24 mois)
- **1 700 taurillons** à l'engraissement
- **500 veaux** de boucherie*
- **620** moutons (> 6 mois) viande
- **3 500 porcs** + truies*
- **254 000 poules** pondeuses
- **587 000 poulets** de chair
- **13 ateliers** palmipèdes
- **1 000 lapins** cages mères

168 ateliers d'élevage bovins, ovins et caprins professionnels
48.8 % des exploitations professionnelles du PR ont de l'élevage (hors ateliers hors sol)

Effectif animal > 5 unités

Sources: DDTM 85 et GDS 85
*: estimation enquêtes structures 2010 CA 85

Caractéristiques du périmètre restreint Contexte pédologique

3 grands types de terre constituent la majorité du périmètre restreint:

- Terres de groies superficielles à profondes
- Terres de limons de plaine
- Terres de marais

Terres de groies superficielles à profondes (Partie médiane du PR)

La très grande majorité du périmètre restreint
Terres argilo-calcaires de profondeur variable ayant une pierrosité assez élevée en moyenne
Réserves Utiles faibles à moyennes (de 30 mm à 70 mm)

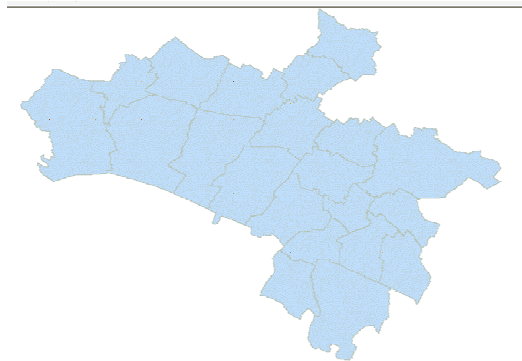
Terres de limons de plaine (« tâches » diffuses sur le PR)

Minorité du périmètre restreint
Terres argilo limoneuses de profondeur moyenne
Réserves Utiles moyennes (de 50 mm à 80 mm)

Terres de marais (partie sud du PR)

Faible proportion du périmètre restreint (communes du Gué de Velluire, Vix, Velluire)
Terres argileuses (>40%)
Réserves Utiles assez élevée (de 70 mm à plus de 200 mm)

Caractéristiques du périmètre restreint Contexte pédologique

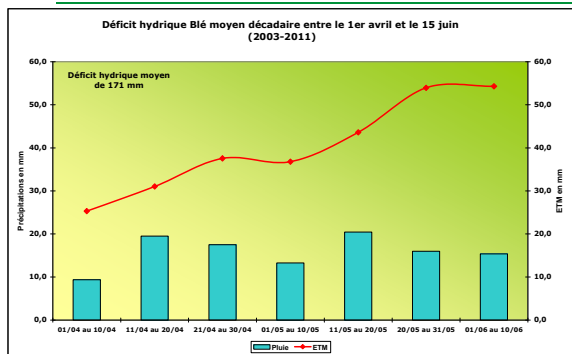


Caractéristiques du périmètre restreint Origines des Ressources en eaux pour l'irrigation

Nature des ressources	Volume moyen (2003-2009)	% total (2003-2009)	Surface irriguée (moyenne 2003 - 2009)
Canal	89 950	1%	80
Cours d'eau naturel	129 125	1%	78
Nappe profonde	11 827 075	94%	7 965
Retenues	414 250	3%	320
Sources	115 475	1%	59
Ensemble	12 575 875	100%	8 502

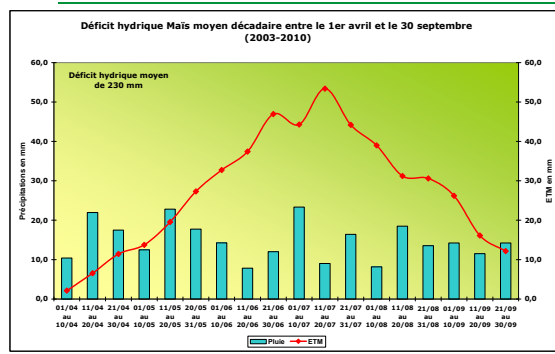
- 94% des prélèvements du périmètre restreint sont issus de nappes profondes (dogger ou lias)
- 6% de cours d'eau ou retenues
- 336 points de prélèvement toutes ressources confondues
 - 284 points de prélèvement en nappe profonde
 - 24 en retenues
 - 13 en canaux
 - 8 en retenues sur sources
 - 7 en cours d'eau naturel

Éléments caractérisants la situation pédoclimatique sur le Sud Vendée



- Déficit hydrique moyen de **170 mm**, soit 130 mm à 80% de l'ETM (besoin théorique de la culture)

Éléments caractérisants la situation pédoclimatique sur le Sud Vendée

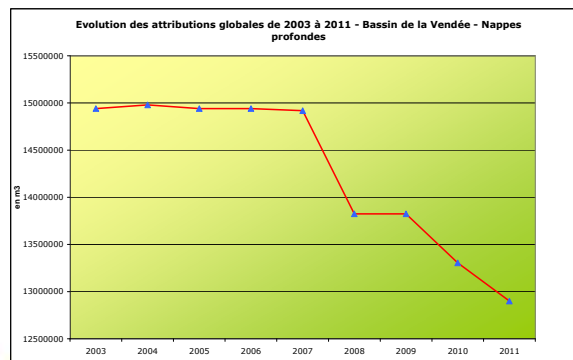


- Déficit hydrique moyen de **230 mm**, soit 190 mm à 80% de l'ETM (besoin théorique de la culture)

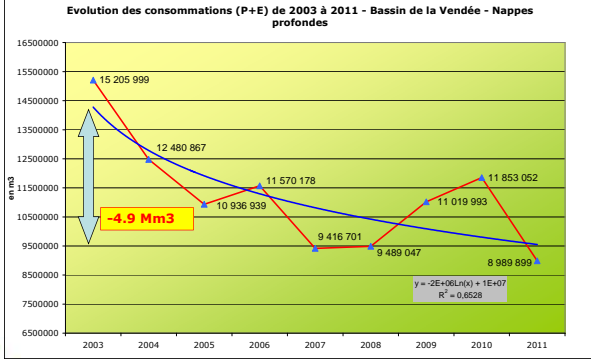
Éléments caractérisants la situation pédoclimatique sur le Sud Vendée

- 130 mm de déficit hydrique en moyenne sur céréales (80% ETM)
 - 180 mm de déficit hydrique en moyenne sur maïs (80% ETM)
 - Irrigation en moyenne 3 fois plus importante sur maïs que sur céréales (1550 m³/ha contre 500 m³/ha)
 - **Valorisation de l'eau nettement supérieure du maïs / céréales**
 - **22 m³/q** supplémentaire pour le maïs (données essais CA 85)
 - **50 m³/q** supplémentaire pour les céréales (données essais CA 85)
 - Irrigation des céréales limitée avec les volumes de printemps attribués
- En moyenne, le pourcentage de céréales irriguées dispose de 450-500 m³/ha pour pallier à une partie du déficit hydrique soit 3 fois moins que les besoins théoriques (1300 m³/ha)

Historique des diminutions d'attribution totale de 2003 à 2011

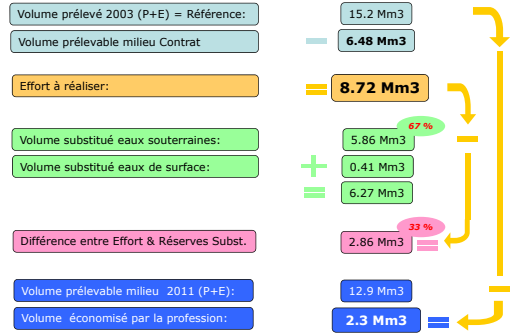


Efforts réalisés par les irrigants depuis 2003 en terme de consommation (nappes profondes)

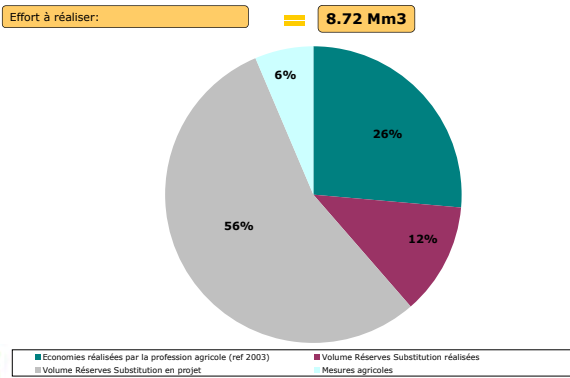


• Baisse très significative des consommations (P+E) depuis 2003

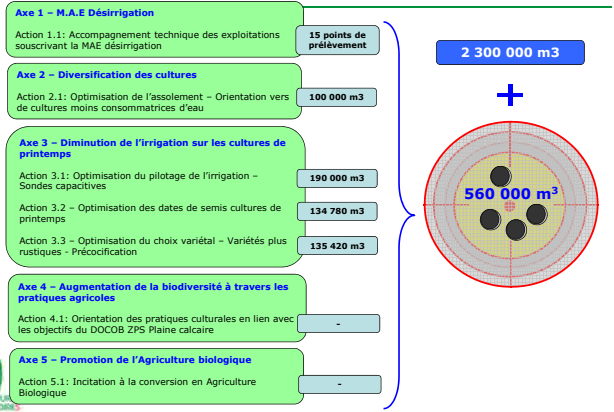
Historique des diminutions d'attribution de 2003 à 2015 - bassin de la Vendée - Nappes



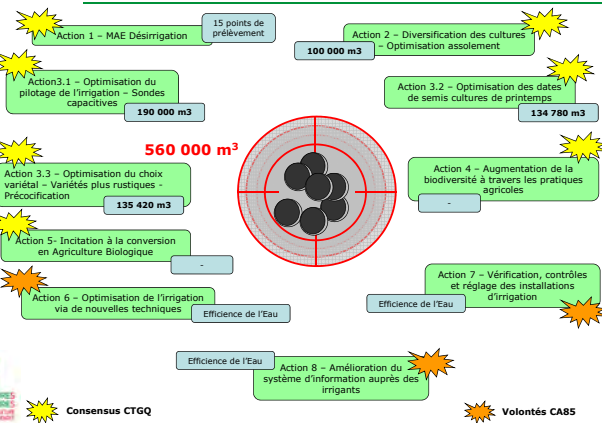
Répartition des volumes par type d'efforts à réaliser



Économies d'Eau sur le Bassin de la Vendée – Actions et mesures d'accompagnement



Économies d'Eau sur le Bassin de la Vendée – Actions et mesures d'accompagnement



Axe 1: Suppression de l'irrigation

1- M.A.E Désirrigation

Action 1	M.A.E Désirrigation
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> De manière volontaire, possibilité de fermer définitivement un point de prélèvement. Le volume lié à ce point de prélèvement est définitivement supprimés et la surface irriguée à partir de ce point de prélèvement est gelée pendant 5 ans, ce qui se traduit par une économie d'eau. Communication sur la possibilité de souscrire la M.A.E désirrigation Conseils individuels sur les critères de décision à prendre en compte pour souscrire la mesure - choix du point de prélèvement préférentiel. Privilégier le conseil vers les exploitations ayant un assolement maïs au dessus de la moyenne RPG Compensation financière = 253 €/ha/an sur une durée de 5 ans pour la surface désirriguée à concurrence de 1600 m³/ha (soit 0.80 €/m³ désirriguée sur 5 ans)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du nombre de points de prélèvement sur 5 ans Diminution du volume globale attribué sur chaque bassin hydrographique
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitation ayant contracté la M.A.E désirrigation Nombre de point de prélèvements fermés
Temps de travail estimé	35 jours par bassin hydrographique (analyse et conseils aux exploitants)
Économie d'eau estimée	15 points de prélèvement fermés d'ici 2021 (prochain SDAGE)
Coût estimatif sur 5 ans	19 250 * 5 = 96 250 € (hors coût de la MAE)
Investissement matériel	-

Axe 1: Suppression de l'irrigation

1- MAE Désirrigation

Intérêts/Avantages

- Économie d'eau pour le milieu
- Diminution de la zone dépressionnaire de la nappe (augmentation du niveau d'eau dans les canaux)
- Aide économique vers une restructuration de certaines exploitations (contexte économique difficile)
- Mesure qui peut être contractualisée dans un contexte très particulier (investissement coûteux en irrigation)
- Incitation à l'extensification (notamment en marais de bordure)



Axe 2 : Diversification

Optimiser les assolements agricoles en fonction de la ressource en eau

Action 2	Optimiser les assolements agricoles en fonction de la ressource en eau
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'une application informatique permettant d'ajuster l'assolement de l'exploitation, en fonction du volume attribué, des marchés agricoles, des risques agronomiques, des risques environnementaux, de l'orientation de l'exploitation. ✓ Analyse économique des itinéraires ✓ Conseils individuels, information collective ✓ Privilégier le conseil vers les exploitations ayant un assolement mais au dessus de la moyenne RPG
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter les surfaces en cultures moins consommatrices d'eau (céréales, oléo-protéagineux, luzerne) ✓ Augmenter la surface en sorgho fourrager en fonction des évolutions techniques et génétiques (sorgho BMR) - Substituer des surfaces en maïs fourrage vers des espèces fourragères de type sorgho.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pourcentage d'augmentation de la surface en oléo-protéagineux, en sorgho et en luzerne fourragère ✓ Pourcentage de diminution de la sole de maïs irrigué ✓ Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un conseil individuel vers des cultures moins consommatrices. ✓ Nombre de réunions de groupes
Temps de travail estimé	✓35 jours/bassin hydrographique en moyenne
Économie d'eau estimée	✓100 000 m ³ sur le bassin de Vendée
Coût estimatif sur 5 ans	✓19 250 * 5 = 96 250 C



Axe 2: Diversification

Optimiser les assolements agricoles en fonction de la ressource en eau

Intérêts/Avantages

- **100 000 m³** économisés sur le bassin
- Diminution de la sole de maïs irriguée de 3.2%
- Introduction potentielle d'une nouvelle espèce dans la rotation - Allongement des rotations éventuel
- Étalement des périodes de consommation sur la campagne d'irrigation
- Augmentation de la surface d'espèces mellifères



Axe 3: Diminution irrigation sur maïs

3.1 - Suivi des Réserves Hydriques des sols

Action 3.1	Suivi de l'état hydrique de sols en cours de campagne d'irrigation
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Démonstration de la méthode de mesure sur plusieurs parcelles ✓ Création d'un échantillon représentatif de parcelles sur lequel seront positionnées les sondes (maillage du territoire) ✓ Positionnement des sondes en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - Des espèces cultivées (blé tendre, blé dur, pois, maïs), - Des types de sol (groies superficielles, groies moyennes, limons de plaine), - Dates de semis (précoces, tardifs) - 20 lieux de mesures sur le bassin de la Vendée (1 sonde pour 7 exploitations) ⇒ Cartographier régulièrement la réserve hydrique des sols en fonction du climat, du stade des cultures, des types de sol ✓ Relevés en continu des sondes capacitatives (transmission par GPRS) Mises en ligne des données pour diffusion à l'ensemble des agriculteurs (portail Agri 85) + Conseil de pilotage ajusté en fonction des résultats des sondes et des prévisions météorologiques ✓ Harmonisation du conseil avec la CAVAC - Complémentarité du conseil
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Démarrer plus tardivement de l'irrigation en début de saison ✓ Redémarrer plus tardivement suite à un épisode pluvieux en cours de campagne ✓ Arrêter de l'irrigation plus précocement grâce au rapport Etat de la réserve hydrique/ Etat de maturité des maïs (grain et fourrage)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de sondes positionnées et suivi pendant la campagne d'irrigation ✓ Nombre d'espaces suivies par l'intermédiaire des sondes ✓ Estimation du volume d'eau optimisé et économisé grâce aux sondes (nombre de tour d'eau par campagne - volume/passage)
Temps de travail estimé	✓ 50 jours /bassin hydrographique (mise en place + suivi + conseil)
Économie d'eau estimée	✓ 190 000 m ³ sur le bassin de la Vendée
Coût estimatif sur 5 ans	✓ 27 500 * 5 = 137 500 C/bassin hydrographique
Investissement matériel	2653*20 = 53 077 C HT



Axe 3: Diminution irrigation sur maïs

3.1 - Suivi des Réserves Hydriques des sols

Intérêts/Avantages

- **190 000 m³** d'économisés en période d'étiage
- Intérêt majeur dans la connaissance et le suivi de la réserve hydrique des sols en cours de saison => meilleure appréciation de l'état hydrique
- Système évolutif dans le temps avec des économies supplémentaires pour le milieu
- Sondes réutilisables d'une année sur l'autre
- Meilleure connaissance de l'état hydrique => assouplissement de la gestion / diminution des restrictions estivales
- Complémentarité de la couverture du territoire avec une harmonisation du conseil avec la CAVAC



Axe 3: Diminution irrigation sur maïs

3.2 - Précocifier les dates de semis

Action 3.2	Adapter l'itinéraire technique des cultures de printemps aux contraintes volumétriques - Sondes de températures
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un réseau de mesure de la température du sol entre le 1er mars et le 31 avril ✓ Mesure de la température tous les 2 jours ✓ Mise en ligne des données sur le site Agri85 avec conseils agronomiques spécifiques ajustés ✓ Mise en place de parcelles de démo avec différentes dates de semis - Visites de groupe ✓ Analyse technico - économique des itinéraires ✓ Conseils individuels - information collective
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Précocifier les dates de semis des cultures de printemps pour limiter les stress hydriques en cours de campagne ✓ Précocifier les arrêts d'irrigation en fin de campagne pour soulager le milieu
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de consultation du site entre le 1er mars et le 30 avril - Mise en corrélation avec le climat de l'année et le déclenchement des dates de semis ✓ Résultats d'enquêtes sur les agriculteurs qui utiliseront le service ✓ Pourcentage de surface de maïs semée grâce à l'outil de pilotage ✓ Pourcentage de surface dont l'irrigation a été arrêtée précocement ✓ Mesure de l'efficience de l'eau (rendement/volume consommé) ✓ Estimation du volume d'eau optimisé et économisé grâce au décalage de la date de semis (nombre de tours d'eau par campagne - volume/passage)
Temps de travail estimé	✓ 30 jours /bassin hydrographique
Économie d'eau estimée	✓ 134 784 m ³ sur le bassin de la Vendée
Coût estimatif sur 5 ans	✓ 16 500 * 5 = 82 500 C/bassin hydrographique
Investissement matériel	40*10 = 400 C HT



Axe 3: Diminution irrigation sur maïs

3.2 - Précocifier les dates de semis

Intérêts/Avantages

- Économie d'eau estimée à **134 800 m³** sur le secteur en période d'étiage
- Système évolutif dans le temps avec des économies supplémentaires pour le milieu
- Diminution de l'exposition des pollinisateurs aux traitements de semences par des semis en décalage du démarrage de l'activité des insectes
- Réduction de la consommation d'énergie fossile (gaz, fioul) lors du séchage du maïs par des stades de maturité plus précoces et des températures extérieures plus chaudes
- Mise en ligne gratuite des mesures réalisées tous les 2 jours accompagnées systématiquement d'un conseil agronomique rédigé par un technicien de la CA 85



Axe 3: Diminution irrigation sur maïs

3.3 - Adaptation des génétiques maïs

Action 3.3	Adapter l'itinéraire technique des cultures de printemps aux contraintes volumétriques potentielles – Choix variétal/génétique
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'essais avec différentes gammes de précocité - Visites de groupe ✓ Comparaison du potentiel génétique des nouvelles variétés de cultures de printemps demi précoces par rapport à des variétés plus tardives ✓ Analyse technico-économique des itinéraires ✓ Conseils individuels - information collective
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminuer le nombre de tours d'eau à travers des génétiques plus rustiques ✓ Diminuer le nombre de tour d'eau à travers des arrêts plus précoces de l'irrigation
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pourcentage de surface de maïs semée avec des indices demi précoces (série 13, série14) ✓ Pourcentage de surface de maïs semée avec des génétiques tolérants aux stress hydriques (résultats des essais mis en place) ✓ Mesure de l'efficience de l'eau (rendement/volume consommé) ✓ Estimation du volume d'eau optimisé et économisé grâce au changement de génétique (nombre de tour d'eau par campagne - volume passage)
Temps de travail estimé	✓ 12 jours/bassin hydrographique
Économie d'eau estimée	✓ 135 420 m ³
Coût estimatif sur 5 ans	✓ 3 300 * 5 = 16 500 €
Investissement matériel	



Axe 3: Diminution irrigation sur maïs

3.3 - Adaptation des génétiques maïs

Intérêts/Avantages

- **135 400 m³** d'économisés en période d'étiage
- Renouvellement génétique très rapide des variétés avec une tolérance au stress hydrique croissante
- Réduction de la consommation d'énergie fossile (gaz, fioul) lors du séchage du maïs par des stades de maturité plus précoces et des températures extérieures plus chaudes
- Favoriser les variétés plus précoces pour limiter les risques de stress hydriques



Axe 4: Favoriser la Biodiversité

Orienter les pratiques agricoles en lien avec les objectifs du DOCOB - ZPS

Action 4	Favoriser la biodiversité générale à travers les pratiques agricoles
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation de réunions pour la promotion des mesures inscrites dans le DOCOB ✓ Visites individuelles des exploitations du secteur concerné par la ZPS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir les fiches actions présentes dans le Document d'Objectif (DOCOB) de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Plaine Calcaire du Sud Vendée à travers des animations et lors des visites individuelles ✓ Fiche action n°1: Créer des couverts herbacés favorables à l'avifaune des plaines céréalières (promouvoir la culture de luzerne dont la rentabilité, la pérennité et la qualité sont intimement liées à l'irrigation, favoriser les couverts herbacés dans les délaissés agricoles) ✓ Fiche action n°3: Réduire progressivement l'usage des produits phytosanitaires (promouvoir des cultures à Indice Fréquence Traitement (IFT) faible, telles que le Tournesol et le maïs) ✓ Fiche action n°6: Favoriser les mosaïques de cultures sur le territoire (promouvoir des cultures spécialisées très souvent conduites sur des petites surfaces maïs dont leur contractualisation dépend obligatoirement de l'irrigation)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un conseil spécifique en lien avec les objectifs du DOCOB ✓ Nombre d'exploitations du secteur ayant souscrit des mesures inscrites dans le DOCOB ZPS Plaine Calcaire.
Temps de travail estimé	✓ 10 j pour le bassin de la Vendée
Économie d'eau estimée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'efficience de l'eau sur la période d'irrigation ✓ Meilleur rapport (m³ apporté/Tonne Matière Sèche produite)
Coût estimatif sur 5 ans	✓ 5 500 * 5 = 27 500 €/bassin hydrographique
Investissement matériel	



Axe 4: Favoriser la Biodiversité

Orienter les pratiques agricoles en lien avec les objectifs du DOCOB - ZPS

Intérêts/Avantages

- Améliorer la biodiversité grâce à l'irrigation
- Réduire le risque environnemental grâce à une meilleure valorisation des intrants en lien avec l'irrigation
- Diminution la pression phytosanitaire globale
- Introduction et sécurisation de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée grâce à la ressource en eau
- Augmentation de la ressource alimentaire et de l'habitat pour l'avifaune de la ZPS Plaine calcaire (couverts herbacés et plantation de haies)



Axe 5: Agriculture biologique

Inciter les exploitation à la conversion vers l'Agriculture Biologique

Action 5	Incitation à la conversion en Agriculture Biologique
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de la filière biologique et de son dynamisme ✓ Analyse global et bilan prévisionnel des exploitations ✓ Analyse technico-économique des itinéraires ✓ Conseils individuels, information collective ✓ Privilégier le conseil vers les exploitations ayant un IFT moyen en dessous de la référence départementale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter les surfaces en agriculture biologique avec des besoins en eau modeste (lien avec axe 2) ✓ Atteindre les 20% défini dans le plan Ecophyto 2018 ✓ Maintenir le niveau de performance des exploitations déjà converties
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pourcentage d'augmentation de la surface en agriculture biologique ✓ Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un conseil individuel vers une agriculture biologique ✓ Nombre de réunions de groupes
Temps de travail estimé	✓ 35 jours/bassin hydrographique en moyenne
Économie d'eau estimée	✓ fonction du nombre de conversion
Coût estimatif sur 5 ans	✓ 19 250 * 5 = 96 250 €



Axe 5: Agriculture biologique

Inciter les exploitants à la conversion vers l'Agriculture Biologique

Intérêts/Avantages

- Diminution de la pression phytosanitaire (fiche action n°3 du DOCOB)
- Diminution de la fertilisation minérale (chimique)
- Diversification des cultures (protéagineux)
- Mosaïque de cultures sur le territoire
- Étalement des besoins en eau sur la période d'irrigation lié au changement de pratiques culturales



Axe 6: Matériels d'épandage

6- Optimiser l'efficience de l'eau grâce aux systèmes d'irrigation

Action 6	Optimiser l'efficience de l'eau grâce aux systèmes d'irrigation
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place de parcelles de démo/d'essai avec différentes modalités de système d'irrigation : ✓ Comparaison entre systèmes d'irrigation avec canon, par micro irrigation, par rampe ✓ Organiser des réunions d'échanges sur la thématique matériel d'irrigation sur cultures de maïs et de céréales. ✓ Organiser des voyages sur l'ensemble du programme.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des références locales sur les différents systèmes d'irrigation en fonction des types de sol. ✓ Inciter à renouveler le matériel d'irrigation en privilégiant des systèmes plus efficaces
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mesure de l'efficience de l'eau (rendement/volume consommé) entre différents systèmes ✓ Nombre de réunions et de voyages d'organisés. ✓ Nombre de participants des bassins hydrographiques de la Vendée à chaque animation.
Temps de travail estimé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 6 jours pour l'aspect création de référence ✓ 5 jours pour l'aspect organisation de visites ✓ 2 jours pour l'aspect animation des vitrines
Économie d'eau estimée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'efficience de l'eau sur la période d'irrigation ✓ Meilleur rapport (m³ apporté/Tonne Matière Sèche produite)
Coût estimatif sur 5 ans	7150 *5 = 35 750 C
Investissement matériel	✓ Fonction des installations en cours



Axe 6: Matériels d'épandage

6- Optimiser l'efficience de l'eau grâce aux systèmes d'irrigation

Intérêts/Avantages

- Efficience de l'eau estimée importante: entre **20 à 30 %** d'économie par rapport à une irrigation par aspersion
- Moindre impact de l'épandage sur la nidification (busard cendré, ...)
- Diminution de la sensibilité au vent des techniques de micro irrigation
- Diminution de la consommation d'énergie (matériel d'irrigation à moindre pression)



Axe 7: Vérification matériel – contrôles - formation

7-Fiabilité des équipements, des mesures et formation

Action 7	Proposer un service de contrôle du matériel d'irrigation / Qualité de répartition – Fiabilité des équipements / Formation sur le bon réglage du matériel
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer un service en cours de campagne d'irrigation pour vérifier l'adéquation entre l'objectif recherché par l'exploitant et le résultat au champ. ✓ Contrôler régulier du matériel d'irrigation ✓ Formation spécifique sur le réglage du matériel avant en en cours de campagne (changement de buses en fonction des cultures / perte de charge en fonction de la distance et de la pente. ...) ✓ Vérification de la conformité des installations, de la fiabilité des compteurs volumétriques et de leur relevé. ✓ Inciter à équiper de « Gun Corner »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les sur consommations liées directement à des défauts de fonctionnement du matériel ✓ Limiter les sur consommations liées à un mauvais réglage du matériel ✓ Optimiser l'absorption de l'eau par le sol et donc par les cultures ✓ Assurer l'équité entre irrigants – Application identique du protocole de gestion
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'équipements contrôlés pendant la saison d'irrigation sur le Sud Vendée. ✓ Nombre de journées de formation / Nombre d'irrigants formés.
Temps de travail estimé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 personnes à plein temps du 1^{er} avril au 15 septembre ⇒ 123 jours ✓ 19 jours de formations - animation
Économie d'eau estimée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'efficience de l'eau sur la période d'irrigation ✓ Meilleur rapport (m³ apporté/Tonne Matière Sèche produite)
Coût estimatif sur 5 ans	✓ 390 500 C
Investissement matériel	✓ (Débitmètre à ultrasons)



Axe 7: Vérification matériel – contrôles - formation

7-Fiabilité des équipements, des mesures et formation

Intérêts/Avantages

- Ajoute de la crédibilité supplémentaire aux irrigants du secteur
- Fiabilité des informations collectées
- Meilleure équité entre les irrigants
- Optimisation de l'irrigation grâce à un réglage performant et ajusté au mieux en fonction des objectifs recherchés
- Meilleure absorption par les cultures (diminution du ruissellement lors de l'épandage)
- Meilleure efficience de l'épandage



Axe 8: Plateforme de communication

8-Transfert de l'information – Base de données

Action 8	Améliorer la communication et optimiser le transfert d'information aux irrigants
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en ligne toutes les informations liées à l'irrigation (techniques – réglementaires) – Proposer aux agriculteurs un site unique sur lequel ils pourront trouver les réponses à leur questions afin de les aider dans la gestion et le pilotage de l'irrigation (prévisionnel et ajustement en cours de campagne) ✓ Envoyer des informations réglementaires par SMS et par Email pour gagner en réactivité. ✓ Création d'un site Internet dédié spécifiquement à l'irrigation sur le département de la Vendée en lien avec l'EPMP.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminuer du nombre de tour d'eau sur la campagne par une amélioration du système de conseil ✓ Diminuer du nombre de millimètre/passage par une amélioration du système de conseil ✓ Meilleure connaissance des consommations ✓ Meilleure application des règles de gestion en cours de campagne
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de visiteurs accédant au site pendant et en dehors de la campagne d'irrigation
Temps de travail estimé	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 18 jours pour la création de la base de données ✓ 30 jours de mise à jours du 1^{er} avril au 31 octobre
Économie d'eau estimée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de l'efficience de l'eau sur la période d'irrigation ✓ Meilleur rapport (m³ apporté/Tonne Matière Sèche produite)
Coût estimatif sur 5 ans	✓ 20 000 C pour la base de données développée par le GDS 85
Investissement matériel	



Axe 8: Plateforme de communication

8-Transfert de l'information – Base de données

Intérêts/Avantages

- Outil de communication unique, sécurisé et privilégié pour tous les agriculteurs
- Centralisation de toutes les informations liées à l'irrigation
- Meilleure ajustement du pilotage de l'irrigation en lien avec les outils d'aide à la décisions et les conseils agronomiques rattachés
- Compatibilité avec les autres outils de gestion (EPMP, services de l'état,...)
- Meilleure réactivité des irrigants si contraintes réglementaires en cours de campagne
- Couplage avec SMS



Économies d'Eau sur le Bassin de la Vendée – Actions et mesures d'accompagnement

Bilan

Actions	Économie d'eau estimée (m3)	% de l'effort à réaliser	Temps de travail/activité	Investissement moyen	Coût estimatif sur 5 ans
Action 1: MAE désirrigation	15 points de prélèvements fermés (SDAGE 2015)	5 % des points de prélèvements	35 j		96 250 C
Action 2: Optimiser les assolements agricoles en fonction de la ressource en eau	100 000	18%	35 j	-	96 250 C
Action 3.1: Suivre l'État hydrique des sols en cours de campagne d'irrigation	190 000	34%	50 j	53 077 C	190 577 C
Action 3.2: Piloter des dates de semis des cultures de printemps	134 780	24%	30 j	400 C	82 900 C
Action 3.3: Promouvoir des variétés plus rustiques et/ou au profil génétique plus précoces	135 420	24%	12 j		33 000 C
Action 4: Favoriser la biodiversité générale à travers les pratiques agricoles	-	-	10 j		27 500 C
Action 5: Inciter les exploitations à la conversion en Agriculture Biologique	-	-	35 j		96 250 C
Action 6: Optimiser l'efficience de l'eau grâce aux systèmes d'irrigation	Bonus	Bonus	13 j		35 750 C*
Action 7: Proposer un service de contrôle du matériel d'irrigation / Qualité de répartition – Fiabilité des équipements / Formation sur le bon réglage du matériel	Bonus	Bonus	142 j		390 500 C*
Action 8: Améliorer la communication et optimiser le transfert d'information aux irrigants	Bonus	Bonus	30 j	20 000 C*	102 500 C*
Somme:	560 200	100 %	207 j + 185 j	53 477 C	622 727 C

* Coûts hors CTGQ mais à la charge de la CA 85



Économies d'Eau sur le Bassin de la Vendée – Actions et mesures d'accompagnement

Bilan

Économie de **2 300 000 m3** déjà réalisée de 2003 à 2011 de manière collective par l'ensemble des irrigants de la nappe (**26 %** de l'effort réalisé sans aide soit une économie de **370 m3/ha** sur maïs irrigué)

Effort à réaliser pour atteindre les objectifs du Contrat Territorial Gestion Quantitative = **560 000 m3** [19% de l'économie globale à réaliser (2.86 Mm3)]

- **18%** de l'effort à réaliser passera par de la MAE désirrigation, la diversification des cultures et une diminution de la sole de maïs (Axe 1 et 2)
- **82%** de l'effort à réaliser sera obtenu à travers une diminution de l'irrigation du maïs grâce à une évolution des pratiques culturales (Axe 3, 4 et 5)

Budget prévisionnel = **622 727 C** sur 5 ans

⇒ **1.11 C/m3** économisé en moyenne de 2011 à 2015 ou encore **0.21 C/m3** économisé depuis 2003!



**Chiffrage global du Contrat Territorial Gestion Quantitative
Bassin de la Vendée**

Bilan du CTGQ

	Coûts des investissements	%	Coûts /m3 sécurisé* ou économisé**
Coût du « stockage »	18 990 484 C	60.8 %	3.65 C*
Coût du « remplissage »	3 173 751 C	10.1 %	0.61 C*
Coût de la « distribution »	7 834 770 C	25.1 %	1.51 C*
Total Investissement Réserves de Substitution	29 999 005 C		
Coût des mesures compensatoires et d'accompagnement suite à la création des Réserves	590 386 C	1.9 %	0.11 C*
Coût des mesures agricoles économes en eau et accompagnement des exploitations	622 727 C	2.1 %	1.11 C**
Somme:	31 212 118 C	100 %	



Merci de votre attention

ANNEXE 6. Délibération de la Commission Locale de l'Eau portant avis sur le projet de Contrat Territorial gestion quantitative Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée (CTGQ)

**Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la rivière Vendée**

DELIBERATION

**Séance plénière du 20 mars 2012
Tenue à la salle des fêtes de la commune de Longèves (85), 14h30,
Présidée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, président de la CLE**

Membres présents ou représentés :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **19**,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : **11**,
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : **7**.

Le quorum étant atteint,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
VU l'arrêté de périmètre du SAGE Vendée en date du 29 avril 1997,
VU l'arrêté interpréfectoral n°11-DDTM-348 approuvant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la rivière Vendée,
VU l'objectif 2 – Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines et la mesure 2A Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau souterraine du SAGE,
VU l'objectif 5 et le sous objectif 3 - Limiter l'impact des plans d'eau sur le milieu,

CONSIDERANT la demande d'avis du financeur Agence de l'Eau Loire Bretagne

Les membres de la CLE, après en avoir délibéré, donne un avis FAVORABLE sur le contenu du projet de « Contrat Territorial gestion quantitative » Nord du Marais poitevin Bassin de la Vendée (CTGQ).

Visa de la Préfecture :

Fait à Niort, le 20 mars 2012,
Le Président de la CLE du SAGE Vendée
Jean-Claude RICHARD



PREFECTURE DES DEUX-SÈVRES
03 AOUT 2012

Secrétariat (pour tout renseignement) : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Maison du département BP 531 - 79021 NIORT cedex tel 05 49 06 79 79 – fax : 05 49 06 77 71
Courriel : contact@sevre-niortaise.fr

**ANNEXE 7. Plaquette de la station d'épuration de la communes de Longèves (85)
(source : SAUR)**



Montant total de l'opération : 894 400 € HT

Partenaires financiers :

- Conseil Général de la Vendée : 125 225 €
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : ~~138 446 €~~

Maître d'ouvrage : Commune de Longèves

Maître d'œuvre : HYDRATEC

Conception - Réalisation : Saur - Sous-traitant VENANT (Génie Civil)

- Terrassements : Ets Rineau
- Réseaux : CISE TP
- Pont Racleur : Comeorn
- Couvertures des bassins : IT Composites



Pour préserver votre environnement, protégez votre station.
Le réseau d'assainissement collectif a vocation à recevoir les eaux usées domestiques, il ne faut en aucun cas y jeter :

- Les eaux de nappe phréatique ou de source,
- Le contenu des fosses fixes,
- Les effluents des fosses septiques,
- Les ordures ménagères,
- Les huiles usagées et les résidus de peinture,
- Les liquides corrosifs, inflammables ou acides,
- Les carburants ou les lubrifiants,
- Les liquides d'une température supérieure à 30°C,
- Les rejets de pompes à chaleur,
- Les lingettes de nettoyage domestique et tout objet solide.

De la vigilance de chacun dépend la qualité de l'assainissement.

SAUR
Centre Vendée - Deux-Sèvres
Zone Acti-Sud - rue du Commerce - 85033 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. 02 51 45 09 09
contact : cedric.de-linage@saur.fr - www.saur.com

Siège social : Atlantis - 1, avenue Eugène Freyssinet - 78280 Guyancourt
Saur - S.A.S. au capital de 101 529 000 € - R.C.S. Versailles 339 379 984 - TVA Intracommunautaire : FR 28 339 379 984 - NAF 3600 Z



Saur - 03/2017 - Studio Mapi - Photos : Saur - Fotolia.



**STATION D'ÉPURATION
DE LONGÈVES**
*Une station moderne
pour le présent et pour l'avenir*



UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION UNE FILIÈRE MODERNE ET MAÎTRISÉE

► MOT DU MAIRE

« L'assainissement collectif des eaux usées a été lancé à Longèves en 1986. La station d'épuration, du type « boues activées », mise en service à cette époque, avait une capacité de traitement de 400 équivalents-habitants. La politique de développement démographique conduite par le Conseil Municipal, a entraîné une adaptation de cette station en 1997, pour porter la capacité de traitement à 800 équivalents-habitants. La croissance continue de la population communale a nécessité la construction, à partir de 2010, d'une nouvelle station d'épuration pour une capacité de 1500 équivalents-habitants.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Hydratec de Rennes, représentée par Monsieur Hœckman. Le marché de construction a été attribué à la Saur, laquelle a sous-traité certains travaux avec d'autres entreprises, comme par exemple l'entreprise VENANT pour le gros-œuvre, CISE TP pour les canalisations et fourreaux, IT composites et CP composites pour les couvertures de bassins...

La mise en service de la nouvelle station est intervenue en Mai 2011. La Commune de Longèves dispose désormais d'un outil capable de faire face à ses besoins de traitement des eaux usées pour plusieurs décennies ».

Maire de Longèves,
Simon Gerzeau

► CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES PRINCIPALES

> Capacité de traitement :

- 1 500 Equivalents habitants
- Volume journalier : 225 m³/j (253 par temps de pluie)
- Débit de pointe : 30 m³/h
- DBO₅ : 90 kg/j
- DCO : 180 kg/j
- MES : 135 kg/j

> Niveau de rejet :

- DBO₅ : 15 mg/l (« demande biologique en oxygène »)
- DCO : 90 mg/l (« demande chimique en oxygène »)
- MES : 30 mg/l (« matières en suspension »)
- NGL : 20 mg/l (« azote global »)
- Phosphore total : 2 mg/l

> Bassin d'aération : 339 m³ - Ø 12,00 m

> Clarificateur :

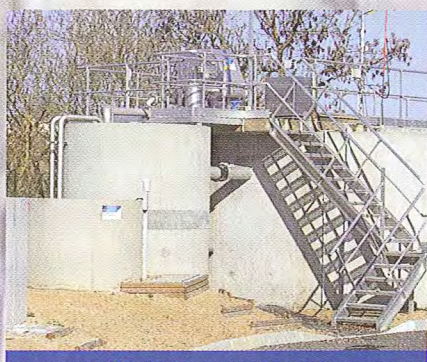
- Ø 9,00 m
- Hauteur : 3,00 m

> 1 table d'égouttage : 50 kg MS/h

> 3 silos à boues de : 292,77 et 71 m³ soit 440 m³



Cuve de chlorure ferrique



Prétraitement par tamisage



Table d'égouttage



Canal débitmétrique et préleveur de sortie

POUR UN MILIEU NATUREL PRÉSERVÉ

La construction de la station d'épuration de Longèves concrétise l'engagement important des élus pour une protection renforcée de l'environnement.

► UN TRAITEMENT BIOLOGIQUE

- Les boues sont activées en aération prolongée, au moyen de deux turbines qui brassent l'eau dans l'air et dissolvent donc l'oxygène dans le bassin d'aération, avec un traitement physico-chimique complémentaire pour l'élimination du phosphore.

FILIÈRE EAUX

ARRIVÉE ET TAMISAGE

A cette étape, les éléments grossiers présents (sable, graviers, déchets) sont récupérés pour préserver les ouvrages.

BASSIN D'AÉRATION

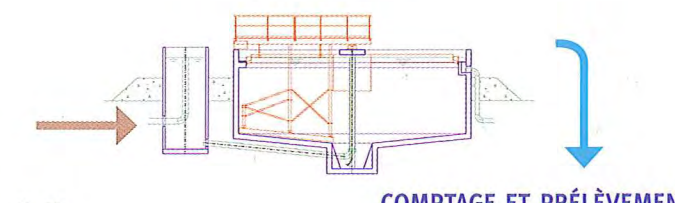
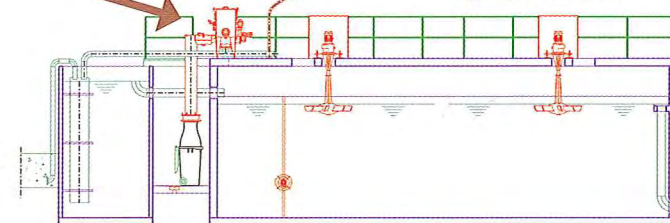
C'est le cœur de la station : les bactéries sont oxygénées par insufflation de fines bulles d'air grâce à 2 turbines. Les bactéries fixent alors les éléments organiques et l'azote.

CLARIFICATEUR

C'est l'ouvrage de séparation de l'eau et des boues qui concentrent tous les éléments organiques qui seront dégradés naturellement par les plantes et les sols.

BAC À FLOTTANTS

DÉGAZAGE



FeCl₃
(3 m³)

COMPTAGE ET PRÉLÈVEMENT

Une déphosphatation biologique fixe une partie du phosphore mais ne permet pas d'atteindre les normes de rejet imposées. Un traitement physicochimique est nécessaire. Le chlorure ferrique est le seul composé chimique injecté : les ions fers fixent le phosphore et le précipitent dans les boues, les rendant plus riches comme engrais.

FILIÈRE BOUES

► DÉSHYDRATATION DES BOUES

- Les boues produites contiennent plus de 99,8 % d'eau et représentent à ce stade un volume important. Des boues sont régulièrement extraites puis passent sur une table d'égouttage.
- Cette table d'égouttage fonctionne comme un tapis percé à la sortie duquel les boues ont divisé leur volume d'un facteur 30 pour atteindre une siccité de 6 à 8 %.

RECIRCULATION

Les boues sont recirculées plusieurs fois dans le traitement pour compléter la dégradation de l'azote et des matières organiques.

EXTRACTION

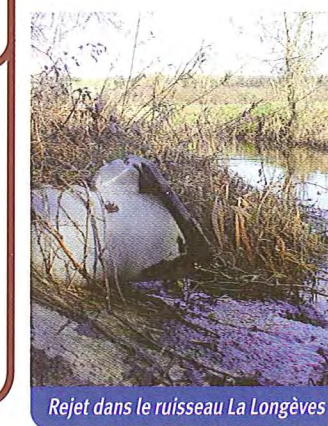
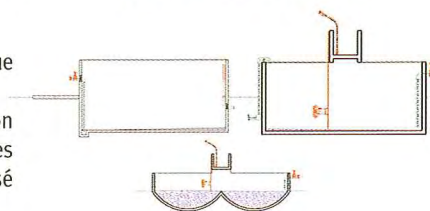
Les boues en excès sont périodiquement extraites : elles concentrent les matières organiques et minérales qui seront valorisées en agriculture.

1 table d'égouttage

► UNE APPROCHE ÉCOLOGIQUE : LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

- Les boues sont stockées dans trois silos : 1 silo à boue existant et 2 silos réaménagés représentant un volume total de 340 m³.
- Tous ces silos sont couverts et désodorisés.
- La capacité de stockage permet de stocker les 34 t de matières sèches (MS) produites chaque année sur la station pendant 11 mois.
- L'épandage des boues sur les sols a donc lieu aux périodes les plus favorables pour l'assimilation de tous les éléments fertilisants par les plantes cultivées. Ainsi, l'azote, le phosphore et les matières organiques sont recyclés et ont le même effet sur les plantes qu'un engrais vert utilisé par les agriculteurs.
- L'épandage des boues est contrôlé à chaque campagne d'épandage dans le cadre d'un plan pluriannuel.

3 silos à boues 440 m³



Rejet dans le ruisseau La Longèves



Secrétariat (pour tout renseignement) :
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Maison du département BP 531 79021 NIORT cedex tel 05 49 06 79 79 – fax : 05 49 06
77 71
Courriel : contact@sevre-niortaise.fr